

ECOLE et EDUCATION

Bulletin du Syndicat Général de l'Education Nationale (C. F. T. C.)

26, Rue Montholon - PARIS (9^e)

TELEPHONE : TRU. 91-03

NOTRE POLITIQUE SYNDICALE

Rappelant il y a un an la différence entre un syndicalisme comme le nôtre, lié au mouvement ouvrier, et un syndicalisme étroitement corporatif, je citais la parole d'un tenant de ce dernier : « En définitive, avenir incertain, dominé par des circonstances que notre doctrine nous interdit de juger tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur ».

Ceux de nos collègues qui ont suivi notre travail, depuis quelques années et avec quelque attention, savent déjà comment nous pouvons juger le mouvement qui a, du 4 au 26 août, ébranlé longuement le secteur public et tout le monde du travail. Le gouvernement avait mal calculé : il n'y a pas eu de vacances pour l'action syndicale. A tout le moins un *coup d'arrêt* a été porté, dé-

difficultés que, depuis des années, les Congrès de notre Syndicat n'ont cessé d'évoquer et d'analyser. Ce qui conduisait, au seuil de ces vacances tumultueuses, notre Comité National à réclamer, d'urgence, une *action gouvernementale ayant pour objectifs*

— *d'une part, le plein emploi, sans stagnation ni inflation,*

— *d'autre part, l'indépendance économique du pays, condition de son indépendance morale et politique.*

Des années d'expérience et de réflexion nous ont en effet convaincus que la défense du service public de l'Education Nationale et de son personnel conduisait nécessairement, dans la France d'aujourd'hui, à cette exigence d'une *politique d'ensemble*, d'une *politique de choix*, selon le langage même de nos assemblées statutaires. Notre service, en effet, ne vit qu'en prélevant une part des ressources nationales qu'il doit, par ailleurs, contribuer à accroître dans l'avenir; et pour obtenir sa part, il lui faut, face à d'autres demandes, faire valoir une priorité. Le budget de l'Etat et, plus profondément, le « budget économique » de la Nation conditionnent notre vie de travail et notre pouvoir d'achat : seules une conscience aigüe et une étude technique de cette situation permettront d'instituer un syndicalisme moderne des services publics.

Ainsi, sous la pression des faits économiques (et d'autres expériences que BROCARD rapporte plus loin), nous avons été conduits à situer notre action dans *l'ensemble de la Nation et par rapport aux choix qui la sollicitent*, nous avons été conduits à élaborer une *politique syndicale*.

Cette politique syndicale, le S.G.E.N. ne l'a pas reçue toute faite de la C.F.T.C.; ses militants peuvent, au contraire, estimer, en toute objectivité, qu'en ce domaine capital leur apport à la vie confédérale et, par là, à tout le syndicalisme français a été, depuis la Libération, non négligeable.

Selon cette orientation longuement réfléchie, nous avons jugé les événements d'août.

(Suite page 2)

Par Paul VIGNAUX

courageant sans doute toute nouvelle tentative de faire payer aux salariés d'abord les frais d'une entreprise de redressement.

On évoquera août 53 aussi longtemps peut-être que d'autres dates mémorables du mouvement ouvrier auquel, comme l'a montré notre camarade VACHERET, le syndicalisme universitaire est inévitablement lié, doit consciemment se lier. Les délégués de notre Congrès d'avril peuvent se féliciter d'avoir formulé à l'adresse des milieux dirigeants de l'Etat et de l'économie, un avertissement repris en mai par le Congrès de notre Confédération :

La méconnaissance prolongée des grands intérêts nationaux, l'attitude présente des employeurs et des gouvernants à l'égard des organisations, des revendications et des militants syndicaux, le mépris des engagements contractés à l'égard des travailleurs, ne peuvent que rendre inévitable à plus ou moins brève échéance un mouvement social plus profond et plus exigeant que ceux de 1936 et de 1944.

Ce mouvement peut seulement commencer puisque les difficultés de fond qui l'ont suscité ne sont pas résolues,

ECOLE ET EDUCATION

Nous avons approuvé la C.F.T.C. d'avoir, dès le 11 août, reconnu que le mouvement de grève tendait au « renversement de la politique économique et sociale du pays » et réclamé « la convocation immédiate du Parlement ».

Quelle qu'ait pu être, sur ces points, la pensée de tel ou tel parti, nous avons, comme syndicalistes, estimé que les négociations qui se sont déroulées dans la nuit des 20-21 août ne modifiaient pas la situation de fond qui méritait un examen public, dans un débat parlementaire.

Dans la mesure même où il ne peut user qu'avec discréption de l'arme de la grève, un syndicaliste universitaire estime normal le recours au Parlement.

Du point de vue plus général d'un syndicalisme *inconditionnellement* attaché aux libertés démocratiques, il faut dire avec notre camarade MATHEVET, secrétaire de l'U.D.-C.F.T.C. de la Loire : *la réaction des travailleurs qui continuent d'exiger la convocation du Parlement est profondément saine. Rompant avec un anarcho-syndicalisme dépassé, elle montre l'importance qu'ils attachent à une démocratie exclusive de toute déviation totalitaire de droite ou de gauche* (Interview à *Franc-Tireur*, 28 août).

Dans la pensée de MATHEVET comme dans la nôtre, il ne s'agissait nullement, pour les organisations syndicales, d'entrer, même en esprit, dans telle ou telle combinaison de partis, mais de susciter, par le débat

parlementaire, un de ces *mouvements d'opinion* que nous savons indispensables pour animer des institutions démocratiques.

Même si nos gouvernements ne le comprennent guère, nous connaissons que la résistance d'un pays moderne au totalitarisme dépend de deux conditions : l'efficacité des institutions de la liberté politique, la vitalité d'un syndicalisme qui, à la différence de ce qui se passe en régime totalitaire, jouit du droit de grève.

Les dirigeants du S.G.E.N., réunis à Paris le 25 août, n'ont d'autre part nullement oublié que, dans l'intérêt même du service public, le problème des traitements ne se réduisait pas, même pour l'immédiat, à celui des « basses rémunérations ».

En conséquence, nos revendications d'universitaires ont été maintenues, publiquement exposées et rappelées à qui de droit (1).

Nos collègues peuvent compter sur nous pour ne jamais les perdre de vue, mais leur donner au contraire une force accrue en les liant au mouvement social et aux exigences d'un nouvelle politique économique, à un contexte où paraîtra davantage l'importance nationale de notre service public et de son personnel qualifié.

(1) Résolution ci-contre (25 août); communication au Ministre de l'Education Nationale (26 août) par le Secrétaire général et le Secrétaire du Second degré.

AU BUREAU NATIONAL — PRISES DE POSITION

L'AFFAIRE FINALY

(Résolution du 26 juin)

Considérant les discussions soulevées depuis plusieurs mois dans le corps enseignant par « l'affaire Finaly »,

le Bureau National du S.G.E.N.,

rappelle que, responsables de l'éducation civique de tous les jeunes Français, les membres de l'enseignement public ne peuvent que réclamer de tous les citoyens le respect de la chose jugée;

salue l'effort accompli par tous ceux qui, sans attendre l'arrêt de la Cour de Cassation, ont cherché à obtenir le retour des enfants Finaly sur le territoire français.

Constatant qu'à cet effort ont participé des membres de toutes les confessions,

le Bureau National du S.G.E.N. regrette que certains polémistes aient, à l'occasion de cette affaire, tenté de jeter le discrédit sur toute une confession.

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

(Résolution du 26 juin)

A la suite des délibérations du Conseil Supérieur de l'Education Nationale sur la réforme de l'enseignement du Second degré, le Bureau National du S.G.E.N. rappelle les positions unanimement adoptées par le Comité National du Syndicat des 20 et 21 juin 1953, auquel étaient représentés tous les degrés d'enseignement : une véritable réforme devrait englober la totalité des problèmes touchant les différents ordres de l'enseignement public ; le projet actuel risque de consacrer une pré-orientation fondée sur une discrimination sociale et économique des familles.

Compte tenu de ces réserves fondamentales, une véritable orientation doit répondre aux conditions suivantes :

(suivent les conditions énumérées par la résolution du Comité National, 21 juin).

CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE AVANT L'EXERCICE DES POUVOIRS SPECIAUX

(Communiqué du 27 juillet)

Le Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.) constate que les difficultés auxquelles s'est heurtée une tentative de réforme partielle de l'enseignement confirment la nécessité d'une réforme d'ensemble, la nécessité aussi, en vue de cette réforme, d'une action cohérente du personnel des divers degrés d'enseignement ; il rappelle que la réforme de l'enseignement, pour être efficace, doit se lier à une politique économique de développement des ressources nationales dans la justice sociale.

Convaincu qu'en dehors d'une telle politique d'ensemble et des choix qu'elle imposera dans l'affectation des ressources, il n'est pas de solution à la crise des finances publiques, le S.G.E.N. dénonce à nouveau le caractère illusoire de mesures démagogiques qui, pour résorber un déficit d'au moins 800 milliards s'en prendraient aux rémunérations des fonctionnaires civils en activité ou en retraite dont le coût global atteint seulement 500 milliards par an ; il rappelle que l'application incorrecte du statut général des fonctionnaires et du régime organique des pensions civiles ampute déjà de 40 % en moyenne les traitements et retraites.

Constatant le déclassement de la fonction enseignante au moment même où l'accroissement de la population scolaire et les exigences du redressement national imposent à l'enseignement public le recrutement élargi d'un personnel qualifié le S.G.E.N. s'élève contre l'inertie gouvernementale devant ce déclassement et contre toute décision qui viendrait l'accentuer en modifiant les règles ou modalités d'avancement et de mise à la retraite.

Appelant à la vigilance les enseignants de tous les degrés, pour la défense de leurs intérêts solidaires et de ceux du service public de l'Education Nationale, le S.G.E.N. confirme sa volonté d'unir le syndicalisme universitaire et le syndicalisme ouvrier dans une lutte commune afin d'obtenir que, comme ses Congrès le réclament depuis des années, il soit mis fin à une politique d'expédients et qu'un effort cohérent rende aux travailleurs et à la jeunesse confiance en l'avenir national.

* Les idées exprimées dans les trois derniers paragraphes ont été reprises dans un communiqué du 21 août, « saluant l'action de tous les travailleurs en lutte pour obtenir des conditions de vie décente... des camarades à la pointe du combat pour la défense du statut général des fonctionnaires ».

(Suite ci-contre.)

LIVRES neufs, soldes 50 fr.

Valeur 250 à 500 francs

Catalogues 24 p., contre timbre

LIBRAIRIE FONTENEAU — E.D.1 — POITIERS

LE MOUVEMENT SOCIAL D'AOUT

(Résolution du 25 aout)

Autour de MOUSEL et VIGNAUX, spécialement revenus à Paris, une réunion exceptionnelle de Bureau restreint par les événements a adopté la résolution suivante, immédiatement communiquée aux responsables et à la presse :

Rappelant que, depuis des années, les Congrès du S.G.E.N. ont réclamé une révision d'ensemble de la politique économique, sociale et financière, que le Congrès d'Avril 1953 a averti les pouvoirs publics de l'imminence d'un profond mouvement revendicatif, le Bureau National, réuni en séance extraordinaire le 25 aout 1953,

approuve le Bureau Confédéral de la C.F.T.C. d'avoir reconnu qu'un « renversement de la politique économique et sociale » était, au delà des revendications particulières, l'objectif des mouvements de grève d'aout 1953,

félicite les militants du S.G.E.N. qui, au lieu de leur résidence, ont apporté leur concours aux Unions départementales C.F.T.C. et aux organisations confédérées en grève,

confirme la solidarité traditionnelle des enseignants avec le mouvement ouvrier.

Regrettant que, malgré la pression continue de la C.F.T.C., le Bureau de l'Assemblée Nationale ait jusqu'ici refusé de convoquer le Parlement,

le Bureau National du S.G.E.N., en accord avec le Bureau Confédéral de la C.F.T.C. (1), considère qu'un refus de siéger dans ces circonstances constitue une véritable démission de la majorité de l'Assemblée devant ses responsabilités,

appelle tous les enseignants à appuyer l'action des organisations syndicales pour la convocation de l'Assemblée qui, seule, permettra d'ouvrir, devant le pays, le débat qui imposent la gravité des problèmes nationaux et la profondeur de la crise sociale.

Conformément à la position prise par le Congrès National d'avril 1953,

le Bureau National du S.G.E.N. confirme la protestation de la Section du Premier Degré contre la modification du régime des retraites, expédiées financier préjudiciable au recrutement d'un personnel jeune et dynamique (2),

maintient que, dans l'intérêt du Service Public, le problème des traitements ne peut être résolu en dehors d'un plan de revalorisation progressive, sur la base d'un minimum de traitement national égal à 120 % du salaire minimum interprofessionnel garanti et en respectant l'ouverture d'éventail 100.1163,

rappelle, une fois de plus, le déclassement de la fonction enseignante et demande, en conséquence, l'octroi immédiat d'une indemnité de charges universitaires égale à 10 % du traitement budgéttaire.

Cette résolution a été adoptée après enquête sur la situation générale : dans les organisations syndicales, à Paris et en province, et dans les milieux parlementaires.

Le 26 aout, à l'occasion de la reprise du travail dans le Gaz et l'Électricité, après vingt jours d'une grève terminée simultanément par les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C., le B.N. a exprimé la « sympathie admirative » du S.G.E.N. à la Fédération C.F.T.C.

(1) Communiqué du Bureau Confédéral de la C.F.T.C., 24 aout, 22 heures.

(2) Communiqué du 6 aout par le Bureau National de la Section Premier Degré du S.G.E.N. (lire le texte page 10).

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

La tradition de notre Syndicat confédéré est une tradition de solidarité avec le mouvement ouvrier. Cette solidarité n'est pas sans réciprocité,

comme vient de le montrer l'action des Fédérations C.F.T.C. du Bâtiment et de la Métallurgie pour soutenir le mouvement des Services Publics au moment même où il s'essoufflait ;

— comme le montre l'affiche ci-dessous, placardée dans la région industrielle de Montbéliard-Sochaux :

X

GAGNER SA CROUTE... ET LA DEFENDRE

La grève des Services Publics a étonné, et parfois indigné, une partie de l'opinion, qui considère les agents de l'Etat comme des « PRIVILEGIES ».

Les Syndicats C.F.T.C. de la Métallurgie régionale, renseignés sur les conditions de vie réelles de leurs camarades, tiennent à faire connaître qu'ils approuvent leur attitude, parce que :

— Les décrets-lois LANIEL-FAURE sont pris en violation des engagements contractés vis-à-vis des fonctionnaires, dont la retraite, quoi qu'on en dise, est financée par prélèvement spécial, sur les salaires des intéressés — prélèvement que ne subissent pas les salaires du secteur privé.

— Les décrets-lois permettront la liquidation d'auxiliaires, déjà payés au rabais, qui, sans reclassement, viendront grossir le nombre des chômeurs.

— Les traitements « magnifiques » concédés par l'Etat à ses serviteurs pour 48 h. hebdomadaires, toutes indemnités comprises, appellent eux aussi une revalorisation, ainsi qu'on peut en juger :

Homme d'équipe S.N.C.F. après un an (c'est le manœuvre de la métallurgie) 19.000 »
Facteur P.T.T. ou Douanier (O.S. 2 métallurgie) 21.000 »
Chauffeur poids lourd à l'E.D.F. (O. S. 2 métallurgie) 19.880 »
Facteur d'exploitation S.N.C.F. après 4 ans (P 1 métallurgie) 22.800 »
Monteur E.D.F. (P 1 métallurgie) 21.500 »
Commis S.N.C.F. après 16 ans (P 2 métallurgie) 28.000 »
Chef de station S.N.C.F. (P 3 métallurgie) 30.500 »
Instituteur 5^e classe (Cœf. 283 métallurgie) 36.000 »
Inspecteur 2^e classe S.N.C.F. (Ingénieur métallurgie) 54.000 »

La réaction du Secteur Public aux décrets-lois doit rappeler aux Travailleurs du secteur privé qu'ils ont, eux aussi, à se plaindre des conditions de travail et d'existence qu'un patronat tout puissant leur impose.

L'exemple offert par nos camarades doit être profitable et stimulant pour tous les travailleurs.

UN SYNDICAT PUSSANT ET CONSTRUCTIF, UNE ACTION REFLECHIE, DISCIPLINÉE ET SOUTENUE SERONT LES GAGES D'UN AVENIR MEILLEUR QUI PEUT ÊTRE PROCHE.

Les Syndicats métallurgie C.F.T.C.
du Pays de Montbéliard.

SOLIDARITÉ UNIVERSITAIRE
ADHERENTS, AMIS ET SYMPATHISANTS !

Pensez à réserver une journée de traitement pour les grévistes

Modalités de versement dans le prochain numéro

LA C. F. T. C.

Le S.G.E.N. fait partie d'une confédération ouvrière. Il ne s'agit pas là d'un rattachement plus ou moins platonique et traduit par un seul soutien financier, pas davantage de « l'engagement » personnel de quelques militants, tels ceux de nos collègues qui adhèrent à la fois à la F.E.N. autonome et à la C.G.T. : c'est le S.G.E.N. tout entier qui se considère comme un élément actif de la C.F.T.C.

Représenté statutairement au Conseil et au Comité confédéral, le S.G.E.N. a prouvé, une fois de plus, son intérêt à la vie de la C.F.T.C. par sa participation au Congrès Confédéral des 23, 24 et 25 mai derniers. Sa délégation, composée de quatorze membres et conduite par notre Secrétaire Général Paul Vignaux, comprenait sept provinciaux et témoignait ainsi de la confiance croissante conquise par le S.G.E.N. à l'intérieur des unions régionales et départementales. Citons seulement à cet égard l'exemple de notre collègue Paul Gaspard désigné par les Syndicats C.F.T.C. de la Moselle pour les représenter au Conseil Confédéral.

PHYSIONOMIE ACTUELLE DE LA C.F.T.C.

Devenue la première des organisations ouvrières non communistes, la C.F.T.C. n'a pas connu la chute verticale d'effectifs subie depuis 1948 par l'ensemble du mouvement syndical français ; non contente de maintenir sensiblement le chiffre de ses adhérents dans la plupart des secteurs, elle l'a accru dans certains autres, faisant même la percée dans des milieux rigoureusement fermés jusqu'alors à sa pénétration, les marins du Commerce ou les travailleurs des barrages par exemple. Les dernières élections aux Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale, le 8 juin 1950, ont clairement donné la mesure de l'influence de la C.F.T.C. dans le monde des salariés : un million cent soixante treize mille voix, soit 21,3 % du total, contre deux millions trois cent quatre vingt douze mille, et 43,5 % à la C.G.T. et huit cent trente trois mille, et 15,2 % à Force Ouvrière.

Fondée par des employés et longtemps limitée à quelques régions traditionnellement catholiques, comme le Nord et le Nord Est, mais fortifiée par l'apport des anciens militants de la J.O.C., ayant donné enfin, tant en 1936 que durant l'occupation, la preuve de son authenticité ouvrière, la C. F. T. C. apparaît maintenant avec une physionomie toute nouvelle ;

Son importance dans des syndicats où, jusqu'à la guerre, elle n'exerçait que peu ou pas d'influence, est devenue à présent celle de minorités dont l'activité et la valeur rendent le concours indispensable à tout mouvement revendicatif. C'est le cas par exemple de la métallurgie, du bâtiment, du gaz et de l'électricité, des produits chimiques, etc. Si les succès de la Confédération dans ces divers secteurs s'expliquent en grande partie par la valeur et le dynamisme de jeunes militants révélés depuis la guerre, et dont le regretté Fernand Hennebicque demeurera le représentant le plus pur, il s'explique aussi par l'intelligence qu'ont eue les responsables confédéraux d'une nécessaire évolution du mouvement. A cet égard la déclaration adoptée par le Congrès de 1947, et confirmée par celui de 1953, est de toute première importance :

« Bornant strictement son action à la défense et à la représentation des intérêts généraux du travail, la Confédération assume la pleine responsabilité de ses actions, qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur, politique et religieux. « et fait » ... la distinction entre les

tâches syndicales et celles des organismes religieux compétents, pour interpréter et diffuser les doctrines d'Eglise ».

L'épithète de « chrétien » ne signifiait plus, désormais, que l'adhésion de la Confédération aux principes d'une civilisation et, de nombreux travailleurs pouvaient dès lors, au côté de leurs camarades catholiques ou protestants, y trouver, non seulement leur place, mais des responsabilités importantes.

Il serait aussi malhonnête de dire que la réputation de « cléricalisme » de la C.F.T.C. a complètement disparu que de soutenir que l'interprétation de sa laïcité et de son indépendance pratique à l'égard de tout parti politique n'a pas soulevé parfois de profonds remous à l'intérieur du mouvement. Il paraît essentiel toutefois de rappeler, par exemple, que la Confédération n'a jamais défendu la loi Barané et qu'elle a posé en principe à son dernier congrès que « la participation des organisations confédérées aux organismes consultatifs de la communauté européenne du charbon et de l'acier n'implique ni l'approbation du projet de la Communauté Européenne de Défense, ni l'approbation du projet de Statut Politique d'une communauté Européenne à Six ». Ce sont là, semble-t-il, deux bons « tests » de l'indépendance confessionnelle et politique du mouvement.

RESPONSABILITES ACTUELLES DE LA C.F.T.C.

Elles se définissent d'abord négativement par l'inféodation totale de la C.G.T. au parti communiste, par les limites posées « ipso facto » à l'influence de tous les syndicats autonomes, par le « plafond » trop rapidement atteint des effectifs de Force Ouvrière et son audience relativement faible en dehors des milieux de la fonction publique. D'une manière plus positive de grandes responsabilités se précisent à une C.F.T.C. de plus en plus enracinée dans le monde Ouvrier et libre de toute attache organique avec une Eglise ou un Parti. Il semble, au reste, que les dirigeants du Mouvement en soient de plus en plus conscients comme le prouve le *Rapport d'Orientation* du dernier Congrès Confédéral ; cet excellent élément de travail, fourni aux commissions d'études de la base, préconise en effet un syndicalisme de masse, condamne aussi nettement le capitalisme que tout régime totalitaire et veut une intervention positive du syndicalisme « dans le jeu des forces qui déterminent la politique du pays ».

Quant aux militants, ils sont animés toujours davantage du sentiment qu'eux et eux seuls, sont capables de guider le mouvement ouvrier dans une voie susceptible d'aboutir à l'amélioration du sort des travailleurs et à l'épanouissement de leur personnalité d'hommes libres.

Ces militants savent enfin, et non moins clairement, que comme le rappelait notre ami Brocard, Secrétaire Général adjoint du S.G.E.N., lors d'une intervention très remarquée au dernier Congrès Confédéral :

« Si nous voulons exercer une action cohérente pour l'élaboration d'un monde nouveau, il nous faut en effet par un travail méthodique de recherche, trouver des solutions concrètes sur le plan économique, social, voire politique ».

C'est à ce « travail méthodique de recherche » que nos camarades ouvriers nous convient et il y a là, pour le S.G.E.N. comme pour la C.F.T.C. tout entière, des perspectives exaltantes.

François GIROD,

Représentant du S.G.E.N. au Conseil Confédéral.

LE S.G.E.N.

Historique et perspectives d'avenir

Il paraît que les jeunes générations risquent d'ignorer l'histoire du S.G.E.N. et le bureau et le rédacteur en chef, qui est lui aussi des temps protohistoriques, me demandent de laisser parler à l'intention des jeunes ma vieillesse conteuse. S'ils veulent bien remonter avec moi le cours des âges, je souhaite au moins que ces camarades d'à présent reconnaissent à travers ces lignes quelques préoccupations permanentes au S.G.E.N., qui ont suscité le syndicat et qui le font toujours vivre, je crois, malgré la différence des situations.

AVANT 1940

Dans les brumes du souvenir, je retrouve une réunion qui peut dater de 1928; Paul Vignaux et moi, et d'autres, étions encore rue d'Ulm ; nous avions lancé une collecte à l'École pour les grévistes du syndicat chrétien d'Halluin qui faisaient parler d'eux à ce moment et la C.F.T.C. qui commençait à proscrire le secteur « public » nous invita Vignaux et moi à un conventicule où l'on devait étudier les possibilités de pénétration de ce côté-là. Je me rappelle que l'éloquence de notre secrétaire général enthousiasma les camarades postiers; mais un représentant de l'Union nationale de l'enseignement public expliqua que, malgré toute la sympathie qu'il pouvait porter à la C.F.T.C. et à M. Gaston Tessier, la route était barrée dans l'enseignement public par l'existence de son organisation : je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Et ceci se passait dans des temps très anciens.

Un peu plus tard, nous étions dans l'enseignement secondaire; que trouvions-nous alors comme organisations valables ? A quoi nous rallier ? Groupant la quasi-unanimité du personnel enseignant des lycées et collèges, il existait alors un syndicat de l'enseignement secondaire, assez bien organisé, avec des militants sérieux, un syndicat de caractère strictement corporatif et autonome, qui se donnait pour objet la défense professionnelle ; il avait même fait une grève du bachot après la guerre de 1914 !

Cette organisation n'était point antipathique; elle avait des bases saines, mais nous les trouvions étroites; non seulement étrangère au monde du travail, mais étrangère aux problèmes qui n'étaient pas strictement ceux de l'enseignement secondaire, étrangère aux problèmes d'ensemble de l'éducation et de l'Université. Nous ne nous apercevions pas sans doute aussi clairement qu'aujourd'hui de ce que l'on pouvait faire, puisque c'est l'expérience qui fait le syndicaliste et que cette éducation qui nous est sans doute venue, nous ne l'avions pas alors; mais nous étions tout de même certains d'une chose, c'est que nous avions des problèmes communs avec les collègues du premier degré, et cette conviction ne pouvait être efficace, cette exigence d'un effort d'ensemble ne pouvait être satisfait dans la vieille maison de l'enseignement secondaire. Il n'y avait pas lieu de combattre cette organisation, nous pouvions y adhérer sans répugnance; elle avait correspondu à une étape nécessaire, à une époque de compartimentage; sur les bases qu'elle avait reçues, elle avait formé des collègues dévoués à l'action syndicale; beaucoup s'en contentaient encore; mais sans éprouver, aucune espèce d'hostilité pour eux, nous ne nous sentions pas à l'aise dans ce cadre qui ne nous convenait pas, il fallait faire autre chose.

L'Union nationale des membres de l'enseignement public était d'un tout autre ordre; c'était une association déclarée — non pas un syndicat : le syndicalisme des fonctionnaires n'était alors que toléré et les professeurs de droit le condamnaient. D'ailleurs, il ne s'agissait point de cela : l'Union nationale voulait essentiellement (non pas uniquement) assurer la défense des instituteurs molestés pour des motifs de laïcité; non-confessionnelle, l'Union nationale se réclamait des formules de Jules Ferry contre un rationalisme militant et exclusif, insistait sur les définitions juridiques de la laïcité par conséquent, et contre les inspecteurs acharnés à pourfendre les laïques impurs elle s'efforçait de protéger la petite institutrice rurale. L'Union nationale a effectivement défendu des collègues injustement frappés, elle avait (elle vécut jusqu'en 1940) le mérite de grouper des enseignants de tous les ordres ; mais à notre sens, elle était vouée à un rôle trop purement négatif et partiel; elle ne pouvait ni renouveler les problèmes, ni créer une situation nouvelle. Enfin et surtout, la base syndicale lui manquait.

Je l'ai dit déjà dans *École et Education* et dès l'origine, et je dois le répéter, la forme du syndicat, l'affiliation confédérale ont traduit notre volonté de joindre le monde du travail; nous avons cru que nous pouvions le faire par le canal de la C.F.T.C., nous avons vu depuis que nous ne nous étions pas trompés ; de cela nous pouvions être fiers collectivement.

C'est à la fin de 1937 que purent se grouper à Paris les premiers militants qui constitueront le premier bureau du S.G.E.N.; c'est de ce temps que date, avec notre amitié, le commencement de beaucoup d'autres choses : le titre même du syndicat, où un adjectif, souvent bien pâle en français, nous parut porter tout le sens de notre communauté d'efforts, primaires et secondaires; le nom de notre bulletin, que Giry a du faire prévaloir si je ne me trompe; les premières audiences officielles, qui furent celles de M. Abraham, chef de cabinet, et puis de M. J. Zay, ministre

de l'Education nationale; à ces deux hommes, dont l'un fut si tragiquement frappé, le S.G.E.N. doit d'avoir été reconnu dès sa naissance comme un syndicat valable et authentique. C'était aussi le commencement de nos travaux pédagogiques avec l'étude en commun d'un projet de réforme des Écoles normales primaires, qui ne préludait nullement, on s'en doute, aux mesures radicales du temps de l'occupation; c'étaient enfin les débuts de notre activité au plan confédéral, dans une C.F.T.C. enrichie de l'afflux de 1936, en particulier notre coopération aux organismes de formation avec Vignaux et Henry, aux sessions d'École normale ouvrière, à la publication d'un bulletin très remarquable qui s'appelait aussi E.N.O. Les adhérents du S.G.E.N. n'étaient pas alors accaparés par les tâches corporatives, ils avaient plus de loisirs pour aborder les questions générales et en un sens par conséquent moins de mérite à travailler ensemble : on a cependant continué à le faire, et toujours depuis nos Congrès ont maintenu à leur ordre du jour des problèmes qui intéressent collectivement les collègues de tous les ordres. Mais c'est l'après-guerre qui a achevé de faire le S.G.E.N. ce qu'il est.

APRES 1944

Lorsqu'après la grande crise, l'heureuse solution des tâches patriotiques permit aux camarades de reprendre une activité syndicale, le Syndicat retrouva ses adhérents et s'accrut de beaucoup de nouveaux venus; d'un syndicat de militants qui n'avait à la déclaration de guerre que quelques centaines d'adhérents, il devenait un syndicat nombreux qui s'adressait à la masse des collègues de l'Université. Dans l'enseignement du second degré, l'une des causes de cette transformation fut la transformation même du vieux syndicat d'avant-guerre, devenu le S.N.E.S. et affilié à la C.G.T., qui provoqua cassure et remous après la Libération; notre section du second degré rallia alors beaucoup de collègues, tandis que par un mouvement inverse elle devait perdre un peu plus tard ceux qui regrettent le syndicalisme universitaire traditionnel et retrouvaient au S.N.A.L.C. les traditions de particularisme où l'Université a si longtemps vécu.

Par RAYNAUD DE LAGE

En six ou sept ans, le jeune S.G.E.N. devint une organisation adulte et majeure, qui sans doute demeurait minoritaire, mais qui pouvait répondre aux multiples besoins, s'attacher à la défense de tel camarade lésé, traiter les problèmes du jour sans oublier que les problèmes de l'Université ne sont pas séparables des options économiques et sociales qui se posent à la Nation — bref, assumer les responsabilités humbles ou graves d'un syndicat qui veut faire son métier de syndicat, mais qui refuse la solution de l'autonomie comme une voie sans issue sur l'avenir même proche. Dans le même temps s'opéra l'amalgame de la « Vieille garde », comme on a dit avec humour, et des recrues de l'après-guerre ; ce fut peut-être l'opération la plus facile de toutes et la plus heureuse, et ceux d'entre nous qui ont circulé d'Académie en Académie, participé aux Congrès, peuvent témoigner de l'homogénéité des diverses assemblées et des diverses instances syndicales du S.G.E.N. — comme ceux qui ont été aux sessions des jeunes à Bierville, du crédit du Syndicat et de sa vitalité chez les plus jeunes de l'Université. Quels ont été les artisans de cette « promotion » du S.G.E.N. ? On peut nommer ses dirigeants de la Libération, Reinhard et Coornaert, Vignaux, son principal animateur, Giry, Perrin, Rouxeville, Tonnaire, Labigne, Salvaire, Lenormand, (1) et beaucoup d'autres membres du Bureau national, secrétaires permanents ou militants des sections académiques, mais c'est un effort collectif qui nous a menés au bout de cette seconde étape, qui a pourvu à une organisation nouvelle et complète; c'est chaque ordre d'enseignement qui s'est mis à sa tâche propre sans laisser perdre cette préoccupation « générale » qui a toujours été vivante chez nous et qui a préservé premier et second degré des querelles de caste et de la sclérose de l'autonomie.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Je ne voudrais pas revenir au fond sur les longs débats qui ont porté pendant ces deux dernières années sur « la querelle de l'école », mais, puisque je me constitue l'historien du S.G.E.N., je crois qu'ils marquent assez nettement la fin d'une étape et le commencement d'une autre. Nous n'avons pas cherché ces débats, peut-être aurions-nous dû les devancer, mais en un sens les événements sont nos maîtres, c'est-à-dire nos éducateurs, et il est difficile de leur faire face trop tôt; le S.G.E.N. en tout cas a eu assez de maturité pour prendre des positions claires et des positions communes sans se casser, il a fait la preuve d'une unité organique et d'une communauté d'esprit. Je pense qu'il peut être maintenant plus ambitieux en prenant plus nettement conscience de la force que lui donne son originalité et des liens qu'il a noués par la Confédération avec le monde du travail. Il ne s'agit pas de rien sacrifier ; le Premier ou le Second degré, ou le Technique, con-

(Suite page 6).

- BILAN -

Avant la grève des Services Publics - Après la grève des Services Publics

REGIME DES RETRAITES

PROJET DE DECRET

(Soumis au Conseil supérieur de la Fonction publique)

- 1) *Relèvement des limites d'âge*
à 65 ans (au lieu de 63) pour les fonctionnaires dits « sédentaires »
à 60 ans (au lieu de 58) pour les fonctionnaires dits « actifs »
- 2) *Reclassement de la plupart des fonctionnaires « actifs » (instituteurs y compris) parmi les « sédentaires ».*
avec relèvement de la limite d'âge à 65 ans (au lieu de 58) et décompte des annuités liquidaires pour la retraite à raison de 1/60e au lieu de 1/50e du traitement de fin de carrière.

DECRET N° 53.711 (9 août)

- 1) *Relèvement des limites d'âge*
à 65 ans pour les « sédentaires »
à 60 ans pour les « actifs »
avec possibilité pour ces derniers de rester, sur demande de l'intéressé, en fonction jusqu'à 62 ans.
- 2) *Maintien du classement antérieur des fonctionnaires « actifs » et des fonctionnaires « sédentaires ».*

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET LICENCIEMENTS

PROJET DE DECRET

- 1) *Suppression de tous les emplois vacants*
dans la mesure où leur nombre excède 5 % du nombre des emplois budgétaires
- 2) *Reclassement obligatoire des fonctionnaires en surnombre dans un service* qui devront être d'office affectés aux emplois vacants dans un autre service.
- 3) *Diminution de la durée du préavis et de la valeur de l'indemnité de licenciement pour les agents non titulaires de l'Etat à licencier ultérieurement.*

DECRET N° 53.712

- 1) Maintien du texte initial mais sont expressément prévues des « dérogations accordées par décret en Conseil des ministres ».
- 2) Maintien du texte initial mais à l'exclusion des fonctionnaires de la catégorie A (recrutés au niveau de la licence et pourvus d'un indice de début égal au moins à 225)
- 3) Maintien du texte initial

RECRUTEMENT DES PERSONNELS NON TITULAIRES

PROJET DE DECRET

DECRET N° 53.713

Interdiction de recruter des personnels temporaires, contractuels, auxiliaires et ouvriers au delà des 3/4 des vacances constatées dans les effectifs autorisés

Maintien du texte initial mais sont expressément prévues des « dérogations accordées par décret en Conseil des ministres »

PRIX ET SALAIRES

POSITION DU GOUVERNEMENT

PROMESSES DU GOUVERNEMENT

Blocage général des rémunérations dans la fonction publique

Déblocage en faveur des personnels des P.T.T. de 1.250 millions de francs pour 1953 et de 2.500 millions de francs pour 1954.

(exception faite des membres de l'Assemblée Nationale qui s'étaient attribué avant de partir en vacances une augmentation annuelle de 300.000 fr.)

Amélioration des « basses rémunérations » dans la fonction publique
Revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs par un nouvel effort sur les prix des produits de consommation courante.

LE S.G.E.N.

tinueront à servir les camarades de leur mieux, parferont leur organisation et leur propagande, ce sont les tâches de base et la matière quotidienne du syndicalisme; les adhérents du S.G.E.N. tiendront plus de place dans les Unions départementales et s'associeront en plus grand nombre à la formation des militants; mais je pense que nos camarades mesureront aussi de mieux en mieux les possibilités et les responsabilités d'un Syndicat qui a toujours affirmé qu'il y avait des problèmes communs aux enseignants des divers ordres, qui les a fait chercher ensemble des solutions valables pour tous, qui tient toujours enfin que l'essor de l'Université, que le développement de l'éducation et de la culture sont étroitement liés à la promotion des travailleurs et qu'ils ne sont pensables que dans une nation en expansion.

La publicité est reçue à :

REGIE - PUBLICITE - EDITIONS

27, rue Taitbout, Paris (9^e)

Tél. : PROvence 27-93

Toiles à Draps

Les plus belles et les meilleures qualités
Prix très réduits à nos adhérents. Echantillons franco sur demande
LANDIER, tolier, à YSSINGEAUX (Haute-Loire)

(1) N.D.L.R. — Au risque de heurter sa modestie, nous tenons à ajouter à cette liste notre ami Raynaud de Lage, lui aussi secrétaire général du S.G.E.N. aux heures difficiles.

LES TRAITEMENTS

Les mouvements de grève du mois d'août ont été manifestement déterminés, au moins dans le secteur public, par trois motifs d'inégale importance : la volonté de mettre en échec les projets préparés par MM. LANIEL et FAURE contre les personnels de la fonction publique et des services nationalisés, la volonté plus ambitieuse d'améliorer le régime des rémunérations par une application plus correcte des dispositions statutaires ou réglementaires, enfin la volonté plus ambitieuse encore d'imposer aux pouvoirs publics une nouvelle orientation de la politique économique et sociale.

Dans une large mesure, le premier objectif a été atteint. Non seulement le gouvernement LANIEL s'est abstenu de publier certaines propositions élaborées par les services du Budget (transformation des régimes d'avancement dans un sens qui était évidemment défavorable aux fonctionnaires et suppression de l'indemnité pour difficultés administratives en Alsace et en Lorraine) mais il a été conduit à amender très sensiblement les textes qu'il avait mis au point, en vue de la discussion en Conseil supérieur de la fonction publique (cf. tableau ci-contre). Ce succès défensif remporté aux dépens du gouvernement, ne doit d'ailleurs pas être tenu comme complet, ni comme définitif. A l'heure où ces lignes sont rédigées, le Conseil supérieur de la fonction publique vient d'être convoqué, afin d'étudier un deuxième « train » de décrets dont les organisations syndicales, ne connaissent pas encore la composition. D'autre part, si l'est vrai que le Président du Conseil ait promis de consulter les syndicats soit à propos des modalités d'application du nouveau régime des retraites, soit à propos des dérogations à introduire en matière de limitation du recrutement ou de compression des effectifs de fonctionnaires, il est évident que cette consultation n'aura de valeur, ni d'efficacité que si les mandataires syndicaux peuvent se prévaloir de directives précises et fermes données par leurs mandants.

Le dernier objectif, de beaucoup le plus étendu et le plus éloigné, ne pouvait être conquis qu'au prix d'un renversement de majorité parlementaire et d'un changement d'équipe dirigeante. Nous n'en sommes pas encore là mais, tout de même, un résultat non négligeable a été acquis. Pour quelque temps, du moins, le Ministre des Finances et des Affaires économiques a été amené à infléchir ou à élargir son action et le caractère spectaculaire donné à certaines initiatives (baisse des prix ou répression des fraudes fiscales) traduit bien le souci d'apaiser le mécontentement profond qui s'est manifesté le mois dernier.

Restent les nouvelles perspectives qui ont pu être ouvertes, à l'issue de la grève, pour la revalorisation des traitements publics. De ce côté, le bilan que nous devons dresser se présente encore comme très imprécis et très imparfait. Sans doute le chef du gouvernement a fini par reconnaître la nécessité d'améliorer les « basses rémunérations » dans la fonction publique et cet impératif a été tout récemment confirmé par le Ministre de l'Intérieur mais l'engagement ainsi pris ne signifie pas pour autant que l'on se résigne, en haut lieu, à appliquer exactement l'article 32 du statut général, autrement dit à accorder aux fonctionnaires les plus modestes une rémunération effectivement égale à 120 % du salaire minimum interprofessionnel garanti. D'autre part, ladite amélioration des basses rémunérations risque d'être entendue par notre grand Argentier comme une mesure exceptionnelle de réparation, à l'exclusion de toute autre modification de l'échelle actuelle des traitements publics, tandis que, dans le cadre du programme revendicatif du S.G.E.N., il ne peut s'agir que d'une mesure de première urgence destinée à amorcer, dans un délai très bref, la remise en ordre indispensable des rémunérations dans la fonction publique et le rétablissement progressif de l'ouverture d'éventail hiérarchique définie en 1948.

Par ailleurs, la prime dite par les uns de productivité et par les autres de sujétion spéciale qui vient d'être attribuée aux personnels des P.T.T. a beau être des plus modestes (vraisemblablement de l'ordre de 1.000 fr. par tête et par mois).

Elle n'en contribue pas moins à rendre plus aigu le problème du déclassement de la fonction enseignante, en venant s'ajouter à la longue série d'avantages accessoires octroyés aux militaires, aux magistrats, aux agents des administrations centrales etc. Les ruptures de parités qui en résultent risquent (au même titre que la situation scandaleuse qui est faite aux stagiaires du C.A.P.E.S. et que nous rappelons ci-dessous) de compromettre de plus en plus gravement le recrutement de l'Université. La revendication d'une indemnité compensatrice de ce déclassement a, d'ores et déjà, été soumise par le Bureau du S.G.E.N. au Ministre de l'Education Nationale en attendant d'être présentée au Parlement. Nous demandons à tous nos collègues du S.G.E.N. d'appuyer très fermement et très activement notre revendication auprès de tous les représentants de leur département à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République, sans attendre la reprise des travaux parlementaires.

Le 8 septembre :

H. ROUXEVILLE.

A COMPARER

STAGIAIRE DU C.A.P.E.S.

INSPECTEUR ELEVE DES P.T.T.

Conditions exigées pour être admis à concourir

Licence d'enseignement complète + une année d'études supplémentaires
soit 4 années d'études supérieures au-delà du baccalauréat.

Un certificat de licence (Droit, Lettres ou Sciences) soit une année d'études supérieures au-delà du baccalauréat.

Situation financière

Une indemnité d'entretien
23.000 fr. par mois

Un traitement (indice hiérarchique 200) et l'indemnité de résidence afférente à Paris
35.500 fr. par mois

LE S.G.E.N. ET LES JEUNES

Alors que, durant toute l'année scolaire, les colonnes de ce journal sont si largement ouvertes aux préoccupations des jeunes, concevrait-on qu'un numéro de rentrée présentât en raccourci certaines orientations, certains aspects de notre syndicat sans « souffler mot » de la place qu'il réserve aux jeunes, de l'accueil, de l'aide efficace que nos dirigeants nationaux leur apportent, sans témoigner de ce que la doctrine du S.G.E.N. a, pour les jeunes, de stimulant ?

Bon nombre de jeunes militants du S.G.E.N. d'aujourd'hui se seraient montrés fort sceptiques si on leur avait prédit, il y a quelques années, ou quelques mois, leur activité actuelle ! Sans doute leur adhésion au S.G.E.N. implique-t-elle à l'origine un choix, un choix parfois difficile : ce n'est jamais « suivre la foule » que de cotiser au S.G.E.N. dans certains petits collèges, dans la presque totalité des cantons ou des écoles normales primaires ; on est quelquefois le premier ! Le S.G.E.N., ce syndicat dernier-né, est inconnu ou méconnu ; ce serait si facile de « faire comme tout le monde » ! Ceux qui, alors, se singularisent ne sont pas des maniaques de l'originalité : ils ont des raisons d'entrer au S.G.E.N., mais des raisons plus ou moins importantes, des raisons plus ou moins confuses. Leur cotisation payée, ils acraient pu rester de simples adhérents... S'ils sont devenus militants, c'est qu'ils ont découvert tout ce que le choix fait au départ impliquait, c'est que leur connaissance au S.G.E.N. s'est précisée, approfondie, enrichie...

Bien sûr, les jeunes ont trouvé au S.G.E.N. cette sacro-sainte défense des intérêts particuliers (n'est-elle pas, pour la majorité de nos collègues, la seule raison d'être des syndicats !) conseils, appuis ne leur sont pas ménagés lors de leurs nominations, mutations, dans leurs démêlés avec l'administration. S'ils sont normaliens, M.I., S.E., répétiteurs, A.E. ou « capessiens », ils ont apprécié l'action et les interventions du S.G.E.N. en faveur de leur catégorie. Nous ne dresserons pas ici de tableau ; nous n'en avons pas la place et ce n'est pas notre propos, il n'est que de se reporter aux numéros d'E. et E. des années précédentes et particulièrement de l'an dernier, pour constater la vitalité, l'organisation des sections de jeunes, l'activité de leurs responsables ; il n'est que de relire le Bulletin Normalien, le Bulletins de liaisons des différentes catégories pour se convaincre que les réflexions, les travaux, les revendications, les projets des jeunes ont une large place au S.G.E.N.

Mais ce qui, pour les jeunes militants, compte peut-être autant que la défense de l'individu, que la défense de la catégorie, ce qui les a plus profondément « accrochés » à l'action syndicale, ce sont d'autres facteurs et, en premier lieu, l'esprit qui règne au S.G.E.N. Ceux qui ont eu le privilège d'assister à un congrès, à une session de Bierville, n'ont pas pu ne pas en être frappés. C'est cette amitié qui unit les dirigeants nationaux et qui ne peut pas ne pas être contagieuse, c'est cette ambiance de travail en commun et cet « énorme » dévouement ; ce sont aussi la générosité, la compréhension, la simplicité avec lesquelles on nous accueille, nous les jeunes. Nos dirigeants sont « jeunes », proches de nous, car ils ont des âmes de pionniers (ce n'était pas une mince affaire que de « lancer » le S.G.E.N. en 1937, et de le relancer en 1945, après cinq ans de silence !) Comment le S.G.E.N. ne serait-il pas dynamique !

Et c'est encore cela qui a conquis les jeunes : le dynamisme de leur syndicat. Loin d'eux le racornissement, le dessèchement que pourrait faire craindre une conception étroite du syndicalisme ; leur entrée dans la vie syndicale a été pour eux occasion d'élargissement, d'ouverture à des problèmes qui leur étaient jusque là restés étrangers... Mais de cela il faudrait parler longuement et nous croyons que le succès de notre session de Bierville et les échos recueillis en témoignent mieux que tous nos discours.

N.-B. — En raison de l'abondance des matières la photo des sessionnaires de Bierville ne paraîtra que dans le prochain numéro.

LA DEUXIÈME SESSION DE BIERVILLE

(5 au 10 juillet 1953)

Les sessions de Bierville sont nées du besoin de formation syndicale solide éprouvé et exprimé par les jeunes. C'était un essai la session lancée, l'an dernier, par la section M.I. Elle fut un succès et passa au rang d'institution. Il importe de noter que l'idée de session née chez les jeunes fut exploitée par les jeunes qui recherchèrent le lieu, mirent au point l'organisation, le programme, invitérent les personnalités. Mais les jeunes, seuls, n'auraient pu mener à bien leur tâche s'ils n'avaient trouvé chez les dirigeants nationaux large accueil, soutien, participation...

Il y avait 39 stagiaires à la 1re session ; cette année le nombre atteignit 90 de tous les coins de France et même d'Algérie, de toutes catégories : normaliens, instituteurs, M.I., S.E., répétiteurs, A.E., maîtres auxiliaires du technique et du second degré, capessiens. Que tant de jeunes viennent, l'année scolaire à peine terminée, au lendemain d'exams, à la veille peut-être d'un oral de concours, travailler pendant 5 jours à leur formation syndicale, qu'ils fassent les frais d'un voyage souvent long (ils n'ont reçu qu'une petite indemnité) fait bien augurer de la génération montante du S.G.E.N.

Il nous est impossible de faire ici un compte rendu détaillé de cette session ; nous dirons seulement quelques mots du programme puis laisserons la parole aux sessionnaires.

Le programme, établi après sondage, essayait de répondre aux préoccupations exprimées : par des exposés, sur l'histoire du syndicalisme — les raisons d'être du S.G.E.N., de la C.F.T.C. — la place du S.G.E.N. dans l'université — laïcisme et laïcité — le problème de la propagande — syndicalisme et politique — les bases sociales du syndicalisme — la condition ouvrière — l'avenir du syndicalisme ouvrier et le rôle des universitaires ; par des instructions plus pratiques sur les C.A.P., le responsable académique et les militants ; par des réunions de catégorie ou étaient étudiés des problèmes plus pratiques. Programme quelquefois lourd pour des gens fatigués (on songe pour l'an prochain à une session plus étalée) mais programme auquel tout le monde s'adapta avec sérieux et bonne humeur. Il faut dire que les qualités de nos orateurs, l'intérêt de leurs exposés et aussi leur simplicité, leur disponibilité à notre égard faisaient oublier la fatigue ! Tant de personnalités ont bien voulu se déplacer pour nous : Ch. Tissier, resp. ouvrier du syndicat des produits chimiques C.F.T.C., Mousel, Salvaire, Giry, Labigne, Wiart, Lenormand, Vacheret, François Henry, Gounon, Georges, Lebescond. Les mots sont bien faibles pour les remercier de ce que nous leur devons...

Cette session, nous l'avons dit, se déroula sous le signe de la bonne humeur. Nos correspondants évoquent l'animation des repas, des parties de volley-ball, les feux de camp ; beaucoup soulignent l'atmosphère de camaraderie de « joie simple ». Tout cela n'exclut pas le sérieux. « La discipline a été excellente à mon avis ; on aurait pu s'attendre à un certain laisser-aller après les fatigues de l'année scolaire » (P.C.) « dès la prise de contact avec tous les collègues arrivés par le train du soir, j'ai l'impression que les gens sont venus là pour apprendre beaucoup et où ils désirent prendre leurs responsabilités au sein du S.G.E.N. » (R.S.) « Une chose m'a étonnée —, dit une novice, — et plongée dans l'admiration, c'est la volonté de travail et de sérieux qui s'est manifestée à propos de tou ce qui touchait au syndicat ». (G.A.)

Les sessionnaires insistent surtout sur la qualité des exposés et ce qu'ils leur ont apporté : « Nous avons apprécié la diversité et la profondeur des sujets traités » (S.J.) ; « La formation générale du militant nous a paru excellente » (B. G.) « Il n'est pas un orateur qui ne m'ait enrichi de quelque connaissance ou conviction... une action qui n'est pas nourrie et portée par une pensée ne peut avoir un grand retentissement même si elle aboutit à un certaine efficacité immédiate » (J.C.) ; « Les exposés et instructions nous ont donné cette base idéologique qui anime et soutient l'action du militant » (A.M.V.). Il nous est impossible de multiplier les citations qui, au fond sont assez concordantes. Nous voudrions, pour terminer, accorder une assez large place à deux témoignages.

« Si la journée ouvrière a été pour moi le sommum de la session, écrit une M.I., il ne s'agit pas du tout d'emballement,

(Suite page 9)

ECOLE et EDUCATION

Bulletin du Syndicat Général de l'Education Nationale (C. F. T. C.)

26, Rue Montholon - PARIS (9^e)

TELEPHONE : TRU. 91-03

SUPPLEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

PRESENTATION DU S.G.E.N.

L'ADHESION A UN SYNDICAT n'est pas une formalité que l'on accomplit à la légère, C'EST UN CHOIX.

Nombre de nos collègues débutants (c'est à eux surtout que nous nous adressons) ne sont pas ou sont mal informés sur les organisations syndicales groupant le personnel de l'E.T. Pour éclairer leur choix, nous voudrions leur apporter quelques indications.

A côté du S.N.E.T. (Syndicat National de l'Enseignement Technique), rattaché à la Fédération de l'Education Nationale autonome, le S.G.E.N. (Syndicat Général de l'Education Nationale) a une position originale.

ADHESION A LA C.F.T.C.

(Confédération Française des Travailleurs Chrétiens).

— Sur cette affiliation, très souvent mal interprétée, nous tenons à nous expliquer nettement :

— Pour un grand nombre de collègues, le mot « chrétiens » implique un caractère confessionnel. Or, il n'en est rien, car s'il est exact que beaucoup de croyants sont à la C.F.T.C., ils n'y sont pas seuls : l'augmentation rapide des effectifs de la C.F.T.C. ne s'est opérée que par un recrutement très large. Le terme « chrétien » dépasse largement la signification religieuse à laquelle on le restreint habituellement, pour déterminer une civilisation fondée sur les principes de liberté, de fraternité et de justice.

Sur le plan syndical, il implique pour nous une action s'inspirant d'une philosophie axée sur le respect de la personne humaine.

Il signifie que notre organisation, profondément respectueuse de la dignité et de la liberté de l'individu, est opposée à toute doctrine et à toute forme de civilisation qui tendraient à asservir l'homme, ne serait-ce que momentanément, en le considérant comme un simple rouage dans une société qui prévaudrait sur lui.

— La Confédération nous laisse d'ailleurs toute liberté pour défendre, comme nous l'entendons, les intérêts de l'Enseignement Public, ainsi que l'indique nettement ce passage de ses statuts : « Bornant strictement son action à la défense et à la représentation des intérêts généraux du travail, la Confédération assume la

pleine responsabilité de cette action, qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur, politique ou religieux. »

— Cette affiliation nous lie au monde du travail et nous permet d'appuyer l'action des fédération ouvrières. En ce sens, nous nous sentons plus près de nos collègues qui adhèrent à la C.G.T. que des Autonomes qui se contentent de la défense des intérêts d'une catégorie. Mais ce qui nous sépare des premiers, c'est la valeur que nous attribuons à la personne humaine.

Le Congrès confédéral de mai 1953 a marqué une étape importante du développement de la C.F.T.C. et de l'action du S.G.E.N. au sein de la C.F.T.C. La réforme des statuts et les résolutions votées — qui ont trouvé alors un large écho dans la presse — ont traduit « le mouvement d'élargissement » de la C.F.T.C.

— La participation des militants du S.G.E.N. aux congrès de la C.F.T.C., aux Ecoles Normales Ouvrières, leur travail dans les Unions départementales et locales concrétisent notre souci de liaison constante avec la classe ouvrière.

LE S.G.E.N. ET LA LAÏCITE

— Syndicat d'enseignants publics, le S.G.E.N. entend remplir ses devoirs envers l'Ecole publique dont il a le souci d'assurer le rayonnement. Pour étendre ce rayonnement, il veut que l'Ecole publique soit largement ouverte à tous, maîtres et élèves, quelles que soient leurs opinions philosophiques, religieuses ou politiques.

Il a défendu avec succès et continuera à défendre des maîtres contre certaines manifestations de sectarisme, tout en évitant de porter ces discussions sur la place publique.

— Par ailleurs, la position du S.G.E.N. à l'intérieur de la C.F.T.C. est excellente pour faire mieux connaître l'Ecole publique à des milieux qui, assez souvent, ont sur elle des idées fausses.

— Nous ne citerons pas ici toutes les interventions du S.G.E.N. lors des débats parlementaires sur les subventions, des votes des lois Marie et Barangé et de l'amendement Simonnet. Nous rappellerons seulement

(Suite page 8.)

RESPONSABLES DU S.G.E.N. POUR L'E.T.

RESPONSABLES NATIONAUX

Questions d'ordre général :

LENORMAND, 12, avenue des Gobelins, Paris (5^e).
SALVAIRE, Collège technique, La Ferté-Macé (Orne).

Traitements :

CALLERON, 12 rue Menotte, Taverny (S.-et-O.).

Reclassements :

TOUSSAINT, 9, rue H.-Poincaré, Paris (20^e).

Commission pédagogique :

OBERLE, 1, rue de Haguenau, Strasbourg (B.-R.).

Orientation professionnelle :

HEUDIER, S.G.E.N., 26 rue de Montholon, Paris (9^e).

Personnel E.N.I.A.M. :

VIVIEN-RAGUET, 67, rue Chevalier, Châlons-sur-Marne (Marne).

Directeurs :

MARTIN, C.T. hôtelier, Strasbourg (B.-R.).

P.T.A. ind. (hommes) :

HEBERT 37, r. de la Pie-Voleuse, Palaiseau (S.-et-O.).

P.T.A. ind. (femmes) :

Mlle NOËL, 74, rue de la République, St-Mandé (Seine).

P.T.A. commerce :

RAMADE, 37, rue du Pont-Neuf, Bayonne (B.-P.).

Surveillants généraux :

BLANC, C.T. garçons, Poitiers (Vienne).

Adjoints d'enseignement :

CHERVIN, C.T. Amédée-Gasquet, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

Maitres auxiliaires :

CALLERON, 12, rue Menotte, Taverny (S.-et-O.).

Répétiteurs :

CONDE, E.N.P., Metz (Moselle).

M.I.-S.E. :

PERES, C.T., Lorient (Morbihan).

Agents de service :

COURTADE 25, rue Wimpheling, Strasbourg (B.-R.).

RESPONSABLES ACADEMIQUES

Alger : VAN DEN HOVE, Lycée Ben Aknoune, Alger.

Aix : Mme GUGGENBUHL, Section technique du Collège moderne, Carpentras (Vaucluse).

Besançon : MERLET, 7, rue Gal-Baratié, Belfort.

Bordeaux : Mlle ROQUILLAS, 84, rue Dennery, Caudéran (Gironde) : SUTTER, 18, rue de Mestrade, Aire-sur-Adour (Landes).

Caen : Mlle BOZZI, 47, place du Gal-de-Gaulle, Rouen (S.-I.).

Clermont : CHERVIN C.T. A. Gasquet, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

Dijon : LOUIS, 52, rue Devosges, Dijon (C.-d'Or).

Grenoble : GREFFE, surveill. général, C.T., Vienne (Isère).

Mlle H. PELLETIER, E.N.P., Vizille (Isère).

Lille : BARRE, 273, rue Gambetta, Lille (Nord).

Lyon : SAULNIER, 30, rue Domer, Lyon-7 (Rhône).

Maroc : Mlle DIHLAN, Collège des Orangers, Rabat.

Montpellier : de la FOUCARDIERE, 51, rue Robert Nîmes (Gard).

Nancy : LADAIQUE, 17, rue de la Cour-Billot, Epinal (Vosges).

Paris : CALLERON, 12, rue Menotte, Taverny (S.-et-O.).

Poitiers : BLANC, surveillant général, C.T. garçons, Poitiers (Vienne).

Rennes : RICHARD, 60, rue du Coudray, Nantes (Loire). —

PERES, 12, rue Bayon, Lorient (Morbihan).

Strasbourg : COURTADE, 25, rue Wimpheling, Strasbourg (Bas-Rhin).

Toulouse : DUFAURE, 15, rue Sainte-Marie, Toulouse (Haute-Garonne).

Tunisie : MICHAUD, C.T.E. Loubet, Tunis.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM (en capitales) Prénom

Établissement Académie

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle

Grade et titres universitaires

Fonctions actuelles

Spécialité

déclare adhérer au Syndicat Général de l'Education Nationale.

Signature :

A envoyer au Resp. académique ou au S.G.E.N., 26, rue de Montholon, Paris (9^e). — Le taux de la cotisation, variable avec l'indice (1.000 fr. à 2.500 fr.) sera indiqué par le responsable.

TRAITEMENTS ET INDEMNITES

Les tableaux ci-dessous rappellent, pour certaines catégories de personnel, l'échelon (1^{re} col.), l'indice (2^{re}), le traitement brut (3^{re}), l'ancienneté nécessaire pour une promo-

I. — Professeurs et professeurs techniques des E.N.I.A.M. et des E.N.N.A.	9	630	1.228.000			
Professeurs agrégés.	8	600	1.159.000	3	4	5
H. S. ens général : 45.306	7	565	1.079.000	3	4	5
1133 ; H. S. ens. pratiques : 22.653	6	530	998.000	3	4	5
566.	5	495	918.000	3	4	4,5
	4	455	828.000	3	4	4,5
	3	410	739.000	3	3,5	4
	2	365	650.000	3	3,5	4
	1	315	551.000	2,5	2,5	3

II. — Professeurs et P.T. des E.N.P., C.T. P.T.A. des E.N.I.A.M. et des E.N.N.A.	9	510	953.000			
H. S. ens général : 28.584	8	480	884.000	3	4	5
715.	7	450	818.000	3	4	5
H. S. ens. pratiques : 315.	6	420	758.000	3	4	5
E.N.I.A.M. : 17.154	5	385	690.000	3	4	4,5
E.N.P. : 16.578	4	350	620.000	3	4	4,5
415.	3	315	551.000	3	3,5	4
	2	280	481.000	3	3,5	4
	1	250	422.000	2,5	2,5	3

III. — Chargés d'enseignement ; P.T.A. des E.N.P. ...	8	430	779.000			
H. S. ens général : 24.462	7	410	739.000	3	4	5
612.	6	380	679.000	3	4	5
H. S. ens. pratiques : indus. 12.231	5	350	620.000	3	4	5
306 comm. mén. social	4	320	560.000	3	4	5
16.308 408	3	290	502.000	3	4	5
	2	260	442.000	3	3,5	4
	1	225	373.000	3	3,5	4

Il faut ajouter l'indemnité de résidence calculée à partir d'une base B donnée par l'une des formules suivantes dans lesquelles E est le traitement brut :

$$150.000 < E < 450.000 \quad B = 2/3 E + 150.000$$

$$450.000 < E < 900.000 \quad B = 1/2 E + 225.000$$

$$900.000 < E \quad B = 1/3 E + 375.000$$

À la base B alors trouvée est appliquée un taux dépendant de la zone de salaires :

Zone : (en %) 0 3,75 5-6 7,50 9-10 11,25 12-13 15

Taux : (en %) 25 22 20 18 16 14 12 10

Au traitement net ainsi calculé annuellement peuvent s'ajouter les prestations familiales du régime général, la prime de transport (9.600), dans la R.P., et un supplément familial, lequel comporte un élément fixe et un élément

tion à l'échelon suivant, soit au choix, soit au petit choix, soit à l'ancienneté (autres colonnes), ainsi que les taux, annuel et horaire, des heures supplémentaires :

IV. — Adjoints d'enseignement :	7	410	739.000			
H. S. enseignement : 22.923	6	380	679.000	3	4	5
574	5	350	620.000	3	4	5
H. S. surveillance : 11.466	4	325	571.000	3	4	5
287	3	290	521.000	3	4	5
	2	250	472.000	3	3,5	4
	1	225	422.000	3	3,5	4
	1	225	373.000	3	3,5	4

V. — Répétiteurs (répartis en classes) :	1	360	640.000			
H.S. enseignement : 20.250	2	333	596.000	3	5	
506	3	316	553.000	3	5	
H. S. surveillance : 10.125	4	294	509.000	3	5	
253	5	258	458.000	3	4	
	6	222	367.000	3	4	
	185	stage	299.000	1 an		

VI. — Maîtres d'internat et surveillants d'externat : — licenciés : indice 185 trait. brut 299.000. — H.S. enseignement : 21.375-535 ; surveillance : 5.607-141.
— non licenciés : indice 175, trait. brut : 282.000. — H.S. enseignement : 17.586-440 ; surveillance : 5.292-133.

Le traitement net comprend le traitement brut (ci-dessus) duquel il faut retrancher 6 % de retenue pour pension (titulaires) et la cotisation à la Sécurité sociale : pour les titulaires et stagiaires 2,5 % ; pour les autres 6 % (cotisation sur l'ensemble des émoluments), avec plafond de 950 francs par mois. Eventuellement, 1 % pour la M.G.E.N. avec le même plafond.

proportionnel calculé sur la même base B que l'I.R. (avec cependant un maximum de 675.000 francs pour B).

Nombre d'enfants à charge	Elément fixe	Taux applicable à B
Un	6.000	0 %
Deux	9.000	3 %
Par enfant en plus	12.000	5 %

Il est à remarquer que l'I.R. se calcule en prenant pour zone de salaires celle de la localité de l'emploi, tandis que les allocations familiales correspondent à la localité de résidence de la famille. Le supplément familial peut être accordé à la mère fonctionnaire dont l'époux ne bénéficie pas d'avantages de même nature ; elle peut obtenir une indemnité compensatrice si, son époux étant fonctionnaire, son indice est supérieur à celui de ce dernier.

Au Bulletin Officiel de l'E.T.

I. — PERSONNEL.

— Concours de recrutement d'un professeur technique du Bâtiment et des T.P. à l'E.N. d'Egletons : ouvert aux anciens élèves de l'E.N.I. Strasbourg et de l'Institut Industriel d'Alger. B.O. 24.

— Le concours pour un P.T.A. de tissage garage au C.T. de Bourgoin est annulé. B.O. 24.

— Statut du personnel de l'Ecole centrale Lyonnaise : statut particulier qui apparaît ce personnel à celui des E.N.I.A.M. B.O. 25.

— Règles d'avancement des professeurs du conservatoire des Arts et Métiers : 3 échelons, promotion à l'ancienneté à 5 ans, au choix (30 %) à 3 ans. B.O. 25.

— Règlement du concours de P.T.A. commerce dans les E.N.P. et les C.T. L'accès à la fonction de P.T.A.C. est rendu beaucoup plus difficile que l'accès à la fonction de P.T.A. d'industrie : diplômes requis pour pouvoir se présenter (première partie du Bac., B.S., B.S.E.C., B.P., B.E.C., deuxième degré), stage d'un an à

l'E.N.S.E.T., épreuves de validation de stage d'un niveau élevé. B.O. 26.

— Programme du concours de recrutement de P.E.G. (lettres) des C.A. pour 1954. B.O. 27.

— Il est recommandé aux candidats P.E.G. (sciences) de lire :

1^o Introduction à la médecine expérimentale (C. Bernard).

2^o La morale de la science (Bayet).

3^o Problèmes humains du machinisme industriel (Friedmann).

On peut se demander si le choix du second de ces titres s'imposait pour permettre aux candidats d'élargir leur horizon intellectuel, de préciser certaines de leurs conceptions philosophiques ». B.O. 27.

— Programme des épreuves du certificat d'études psychotechniques. B.O. 28.

— Programme limitatif du concours d'entrée en première année de l'ENSET (session de 1954), sections D. E. F. B.O. 28.

— Concours de recrutement :

— D'un P.T.A. de mécanique de précision et d'appareillage au C.A. de St-Nicolas d'Aliermont (S.I.) : 19 octobre 1953. Inscription avant le 8 octobre à l'IPET de Caen. B.O. 28.

— C.A. Sections E, F, G, première partie, nouveau régime ; programmes limitatifs pour la session 1954. B.O. 28.

PRESENTATION DU S.G.E.N.

(SUITE)

son opposition à ces mesures, et l'audience que ses prises de position rencontrèrent chez certains parlementaires attachés à l'école publique.

LE S.G.E.N., SYNDICAT GENERAL

Sur les plans national, académique et départemental, le S.G.E.N. est pratiquement une fédération de Syndicats pour le Premier et le Second degré, l'Enseignement Technique, l'Orientation professionnelle, l'Enseignement Supérieur, les Bibliothèques, les Musées... Il est en relations étroites avec le Syndicat National des Centres Publics d'Apprentissage (C.F.T.C.).

Le climat de compréhension créé par le contact permanent des différentes sections supprime au S.G.E.N. toute discussion stérile entre les divers ordres d'enseignement. Les buts et intérêts de l'E.T. sont parfaitement compris par nos camarades des autres degrés. La position cohérente prise par le S.G.E.N. à propos du projet de réforme proposé par la Direction du Second degré est un exemple tout récent.

Le S.G.E.N. est un syndicat jeune et dynamique, animé par des jeunes qui y trouvent une large audience et un appui effectif, tant sur le plan local que national. Les jeunes sont d'ailleurs très largement représentés au Comité National.

EFFICACITE DU S.G.E.N.

Le bulletin bi-mensuel « Ecole et Education » apporte à nos adhérents une information complète et précise.

Toutes les catégories de personnel de l'E.T. ayant un responsable national (cf. liste page B), nos adhérents sont sûrs d'être, en toute circonstance, parfaitement informés et défendus par des collègues compétents.

Nous ne ferons pas à nos collègues l'injure de croire qu'ils puissent choisir un syndicat uniquement à cause de son efficacité. Il est très humain, toutefois, que la question se pose pour des débutants de savoir s'ils seront efficacement soutenus par leur organisation syndicale.

Nous devons à la vérité de dire que si, très souvent sur le plan local, les passions et les oppositions sont vives, nous avons rencontré chez les dirigeants du S.N.E.T. une compréhension certaine. Dans toutes les commissions où nous n'avons pas d'élus, un de nous peut assister, à titre consultatif, aux réunions et peut défendre efficacement nos adhérents. Il n'est pas douteux que le pluralisme syndical soit une garantie pour le personnel.

L'ACTION CONSTRUCTIVE DU S.G.E.N.

Par ses représentants aux divers Comités techniques et, en particulier, à celui de l'E.T., le S.G.E.N. a contribué et contribuera au développement de l'E.T. en demandant les moyens qui lui permettent de réaliser ses fins : élaboration des statuts du personnel, augmentation du nombre de bourses de normaliens et construc-

STATUTS DU S.G.E.N.

TITRE I^{er}. — Objet - Siège social - Durée

Article premier. — Il est formé entre les personnels du ministère de l'Education Nationale et détachés qui adhèrent aux présents statuts un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, Titre I, du Code du travail et de la prévoyance sociale.

Ce groupement prend le nom de SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE.

Art. 2. — Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

- de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction dans leur enseignement de toutes les doctrines d'autorité et de préférence de partis, pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté ;
- de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social ;
- de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des matières de l'adhésion à une quelconque doctrine d'état ;
- de la conviction que l'enseignement public contribue à former de futurs citoyens, non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes,

Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats professionnels de fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

Art. 3. — Ce Syndicat a notamment pour but :

- 1^{er} l'étude et la défense en commun des intérêts professionnels et économiques de ses membres et l'organisation de la profession ;
- 2^{me} la représentation de ses membres adhérents devant les autorités supérieures et compétentes ;

3^{me} la recherche des moyens de perfectionner la valeur intellectuelle et professionnelle de ses membres ;

4^{me} la création d'institutions d'assistance mutuelle et de prévoyance et l'organisation des services pratiques au bénéfice de ses membres.

Il s'interdit dans ses assemblées toutes discussions politiques ou religieuses.

Faites lire ce numéro

tion de l'E.N.S.E.T., réalisation du plan d'équipement scolaire, révision des programmes, etc... Les collègues qui ont suivi notre activité par notre bulletin « Ecole et Education » savent que nous ne voulons pas en rester à la défense de nos adhérents. Ils se souviennent, par exemple, de l'enquête sur l'enseignement technique féminin menée l'an dernier et dont les conclusions ont été déposées à la D.E.T.

Notre commission pédagogique continuera à étudier cette année les différents problèmes d'ordre pédagogique spéciaux à l'Enseignement technique. « Ecole et Education » rendra compte de ces travaux.

Bien que minoritaire dans l'Enseignement Technique, le S.G.E.N. a conscience d'avoir fait œuvre utile et constructive. Aidez-le à poursuivre son action en lui apportant l'appui de votre adhésion ou, mieux, en joignant votre effort à celui de ses militants.

d'enthousiasme passager, mais vraiment d'une réponse à mes préoccupations les plus intimes. J'ai toujours vécu dans une famille de condition modeste, et je suis la première à souffrir du fossé qui existe entre universitaires et ouvriers et à avoir le désir et même la ferme volonté de le combler... Ces problèmes me touchent profondément et donnent par là même beaucoup de poids et de sérieux à mon engagement dans la C.F.T.C.... Je n'exagère pas en disant que la session m'ouvre de nouveaux horizons et précise le but que je dois donner à ma vie. »

— Une normalienne nous apporte ses impressions et celles de ses camarades : « Pour des normaliens, bien novices dans la vie syndicale, cette session de B. apparaît comme une grande ouverture sur le syndicalisme : découverte plus réelle du S.G.E.N. et de son existence (dans nos E.N., où il est encore pas ou peu représenté, nous nous demandons parfois s'il n'est pas une simple « position intellectuelle ») de ses buts, de ses moyens, de son action. Bref, nous l'avons senti VIVRE... dans la présence de tous les jeunes, forts du sens de leurs responsabilités... dans ce lien solide et amical entre « la base » et le Bureau National. Ouverture encore, par delà le S.G.E.N., sur toute la Confédération, sa place dans la vie

économique et sociale actuelle. Il faut redire combien nous avons été heureux des exposés nous faisant sentir plus vivement notre lien étroit avec nos camarades ouvriers pour la montée de toute la classe ouvrière ; fréquemment nous avions vu affirmer cette étroite solidarité... mais il faut bien avouer que nous nous demandions quelles pouvaient en être les formes concrètes ; nous savons maintenant qu'il y a une authentique collaboration soit sur le plan des U.D., soit par les E.N.O., soit sur le plan national à l'intérieur du bureau confédéral... ouverture aussi, et qui n'est pas la moins importante, sur les problèmes auxquels se heurtent les délégués nationaux... (nous avons appris la mise en garde contre les solutions immédiates)... lenteur, mais qui est condition d'une recherche lucide et efficace et non pas le signe de la médiocrité. Elle n'est que l'envers de ce dynamisme vital d'un syndicat jeune facile. »

Il ne nous semble pas nécessaire, après cela, d'insister sur ce que le S.G.E.N. et ses dirigeants nationaux apportent aux jeunes. Puisse notre travail syndical de l'année qui vient et des années à venir, prouver la solidité de notre enthousiasme.

Huguette PELLETIER.

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE ET REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Les multiples avatars de la réforme de l'enseignement auraient de quoi décourager si l'on ne savait que celle-ci devra finalement se faire sous une forme ou une autre ; mais il est pénible de constater une sorte d'incapacité à résoudre les problèmes avant qu'ils ne se posent avec une telle urgence que la marge de liberté nécessaire aux décisions utiles se trouve réduite à presque rien : faute de savoir ce que l'on veut, on finit par faire ce que l'on ne voulait pas. La remarque ne vaut pas que pour la politique de l'Etat mais aussi pour celle de nos organisations syndicales ; et à cet égard on peut au moins tirer des événements de la dernière année scolaire cette conclusion que, si la division des esprits et des intérêts corporatifs se poursuit avec la même ardeur, il faut abandonner tout espoir de voir l'Université dans son ensemble participer de manière constructive à l'évolution qu'il lui faudra de toute façon subir.

Je sais bien que nos divisions sont explicables et dans une large mesure inévitables ; tout projet de réforme favorise ou heurte des intérêts corporatifs légitimes, des droits acquis, des traditions respectables, et il n'est aucun projet qui, passé à ce crible, en puisse ressortir autrement que vidé de tout contenu. Il est vrai aussi que nos divers ordres d'enseignement n'ont nullement été préparés par le passé à collaborer ; on les a au contraire maintenus séparés, comme pour éviter les contaminations réciproques ; il n'est donc pas étonnant qu'ils s'ignorent ; c'est le résultat d'une longue tradition politique et d'un état social qui assurait à chaque ordre sa clientèle propre et un personnel formé à son usage exclusif ; aussi les voit-on se comporter comme des puissances étrangères et souveraines qui signent des « protocoles », défendent leurs « frontières » ou se prétendent menacées de « colonisation ».

Or il se trouve, par suite de l'évolution même de notre société, que les frontières qui nous séparent deviennent de plus en plus artificielles ; la population enfantine sur laquelle nous exerçons une éphémère souveraineté appartient de moins en moins par prédestination familiale à un ordre plutôt qu'à un autre ; bien au contraire, c'est souvent de l'enseignement lui-même qu'elle attend sa place dans la société ; en outre les problèmes que pose son adaptation à cette société sont en grande partie des problèmes communs auxquels doivent répondre, malgré leurs traditions différentes, aussi bien le Secondaire que le primaire ou le Technique. Jamais, peut-être les responsabilités et les pouvoirs de l'enseignement n'ont été plus grands.

Mais c'est précisément ce surcroit de pouvoir qui nous gêne. Ce n'est pas que nous ne soyons tous prêts à accueillir tous les enfants qui ont besoin de nous ; nous paraissions même nous disputer une clientèle pourtant surabondante. Mais ce nombre même et les besoins nouveaux d'un milieu social qui évolue font éclater les cadres dans lesquels nous avions coutume de travailler, nous obligent à repenser la notion de service public et à poser dans son ensemble le problème de l'enseignement. C'est en effet une des conclusions que l'on peut tirer des débats de l'an dernier, qu'il n'y a pas de réforme partielle possible, qu'il s'oppose de l'entière en avion ou de l'ensemble

nagement du Baccalauréat, on se trouve amené de proche en proche à poser des problèmes d'ensemble qui ont une portée sociale et politique considérable parce qu'ils engagent l'avenir de la nation et impliquent fatallement une certaine conception de la société. Il est sans doute chimérique de vouloir tout résoudre à la fois, mais chimérique aussi, sous prétexte que l'on ne fait pas de « politique », de penser réduire les problèmes à leur aspect purement professionnel ou technique. Le travail qui s'est fait au S.G.E.N. jusqu'ici a précisément eu pour objet de poser les questions dans toute leur ampleur sociale, économique et politique ; et à tout prendre c'est encore sur ce terrain que nous avons le plus de chances de nous entendre : si au lieu de partir des traditions et des ambitions propres à chacun des ordres d'enseignement, nous partons d'une analyse des besoins, à la fois humains et économiques, auxquels doit répondre un service public de l'enseignement, nous verrions peut-être qu'il y a place pour tous, et pour toutes les formes de culture.

Le travail que nous avons consacré jusqu'ici à ce genre de questions est resté très limité ; ceux qui consacrent leur temps libre au S.G.E.N. ne peuvent pas tout faire et il est des tâches d'une urgence plus immédiate, et, disons-le, plus rentables aux yeux d'un grand nombre de syndiqués. Le moment est pourtant venu de franchir une étape nouvelle. Un débat parlementaire doit avoir lieu sur la réforme de l'enseignement ; souhaitons que ce ne soit pas aux calendes grecques ; quoi qu'il en soit, les problèmes demeureront, posés de manière inéluctable par les réalités démographiques et sociales, et il serait important pour l'unité et le rayonnement de notre syndicalisme universitaire que nous ayons en face de ces problèmes une attitude commune et constructive. Le Comité National de juin est parvenu à un accord sur quelques principes touchant l'orientation ; le résultat est modeste, et ceux qui ont participé aux opérations peuvent témoigner qu'il n'a pas été atteint sans peine. Si l'on veut poursuivre l'effort commencé, l'expérience montre à l'évidence que l'on ne peut se contenter de consultations hâtives et de discussions improvisées. Un travail préparatoire de recherche en commun est indispensable ; un syndicat est un organisme démocratique et ne peut agir que par réflexion ou par réflexe : si les problèmes n'ont pas été étudiés à l'avance et soumis à une réflexion commune, il est inévitable que devant une situation nouvelle comme fut l'apparition du projet Marie, les positions des uns et des autres se durcissent par pur réflexe défensif. Il ne manque pourtant pas dans nos rangs de collègues capables de participer avec fruit à un travail commun pour le bénéfice de tous ; la consultation rapide menée par le Second Degré en mai dernier l'a bien montré ; si ce travail pouvait être continué sur une base plus large, il ne permettrait certainement pas d'arriver à un accord spontané et unanime, mais il permettrait du moins d'éclaircir les questions et d'aborder avec une information plus approfondie de futurs débats ; et somme toute l'enjeu en vaut bien la peine.

Bernard VACHERET.

PREMIER DEGRE

GREVE

jamais grève risquait d'être impopulaire c'est bien celle qui nous surprit au milieu des vacances bloquant travailleurs et « cols blancs » en congés aussi bien que les oisifs de tout poil qui hantent traditionnellement plages et montagnes en ces chaudes journées d'août.

Pourtant si elle avait éclaté un mois plus tard le 1er degré s'y serait joint, et elle aurait eu une extension qu'elle n'a jamais atteinte chez nous ; car il n'est pas douteux que le déclassement, particulièrement exorbitant, subi par les instituteurs, les y aurait poussé. Le droit à pension d'ancienneté est acquis à 55 ans d'âge et non à 58 comme l'ont imposé quelques journalistes ; 58 ans est l'âge auquel l'administration peut mettre d'office à la retraite, à moins que l'intéressé n'obtienne une prolongation de 2 ans. En somme nous pouvons quitter notre métier à n'importe quel âge situé entre 55 et 60 ans si nous avons eu une carrière normale. Quelle perspective nous offrait le 1er train des décrets : 2 ruptures unilatérales de contrat.

Un déclassement ; les instituteurs passaient de la catégorie B (service actif) à la catégorie A (service sédentaire), soit un premier recul de 5 ans de l'âge de la retraite.

Un 2e recul, l'obligation prévue pour tous les fonctionnaires de rester en service 5 ans de plus. Ce qui portait l'âge de la retraite à 65 ans. Si l'on veut bien noter que l'âge moyen du décès des instituteurs hommes est autour de 65 ans la conclusion est qu'on nous demande de mourir à la tâche, au sens plein du mot. Il est évident que nous ne pouvions accepter de telles mesures.

Un renvoi massif des remplaçants ; le nombre des remplaçants est, d'après la loi, égal à 6 % des postes budgétaires, soit environ 10.000. Or, le 2e décret limitait le recrutement des auxiliaires aux 3/4 des postes vacants.

Que ces décrets marquent une nette régression sociale n'est pas discutable, en ce qui nous concerne. Nos camarades fonctionnaires et nous-mêmes les avons ressentis comme une agression, c'est ce qui explique et l'ampleur du mouvement, sa spontanéité, et l'élan donné « par la base » aux Centrales, devant lesquels le Gouvernement a reculé !

Le 10 août, les décrets, sensiblement atténués, paraissaient à l'Officiel : les instituteurs restent dans la catégorie B (service actif). C'est-à-dire qu'ils peuvent toujours prendre leur retraite à 55 ans. Cependant, la limite d'âge étant relevée de 2 ans, un instituteur pourra rester de droit jusqu'à 60 ans et, après autorisation, jusqu'à 62 ans, les services pouvant être validés pour la retraite jusqu'à 60 ans, si l'intéressé n'a pas atteint ses 37 annuités 1/2. Or, certains collègues seront tentés, vu la modicité des retraites, de rester en service le plus longtemps possible. Tout le monde voit les conséquences : comme après la loi du 15 février 1946 le nombre de postes vacants diminuera considérablement : grosse difficulté pour caser les normaliens sortants, presque impossibilité pour titulariser les suppléants qui attendent pourtant depuis si longtemps.

Quant au décret concernant le recrutement des auxiliaires, il subsiste, mais en prévoyant des possibilités de dérogation.

Il faut noter que, durant ces grèves, notre sort fut lié à celui des autres fonctionnaires syndiqués dans des confédérations, et que ce furent postiers et cheminots qui firent

reculer le gouvernement. De ceci il faut conclure que l'isolement syndical est une fiction qui ne peut résister aux périodes de crise. Il faut en souligner le danger, car le gouvernement aurait fort bien pu essayer de diviser les postiers des instituteurs et il y aurait probablement réussi.

Les réactions du public furent curieuses ; on peut, je pense, les grouper sous 2 titres :

- les syndicats ne se sont pas posé le problème national des charges de la nation.
- la grève bien que légitime est mal placée dans le temps car elle contribue à détruire l'économie nationale.

La réponse au premier grief est facile et implique évidemment une critique de la gestion des finances de l'Etat. Les syndicats savent depuis longtemps que :

- les fraudeurs du fisc sont amnistiés,
- la fiscalité ne frappe pas équitablement les membres de la nation,
- l'Etat est le seul à se soustraire impunément à ses obligations *légales* d'employeur,
- la guerre d'Indochine nous coûte un milliard et demi par jour.

Les finances de la nation seraient donc facilement rétablies si l'Etat avait le courage de s'attaquer aux abus et de supprimer les dépenses vaines.

Le second vient des hôteliers et commerçants ; la grève, disent-ils, qui chasse les touristes de France nous porte un grave préjudice. C'est vrai sans doute. Mais, la fiscalité n'est-elle pas singulièrement douce à cette catégorie de « victimes » pour qui la fraude fiscale est un jeu, jeu interdit aux salariés ? Les centrales syndicales ont suivi un mouvement de la base, et c'est ce mouvement qui est caractéristique. Le mécontentement de cette base a des raisons qu'il faut examiner. C'est l'extériorisation violente du sentiment que depuis des années, les gouvernements successifs sont au service de classes sociales et de coalitions d'intérêts entièrement étrangers, voire hostiles, aux travailleurs.

Enfin, c'est la riposte à un acte que les salariés considèrent comme une agression directe, un réflexe de défense qui ne peut attendre que MM. les hôteliers aient empêché les bénéfices de leur « saison ».

Ces quelques réflexions ont porté chaque fois qu'elles ont été faites, mais elles ne sauraient qu'expliquer une réaction, elles laissent entiers des problèmes autrement vastes qui doivent être résolus, non par la critique destructive, mais par un plan constructif ; nous appellenons de tous nos vœux les hommes capables de le dresser et de refaire ce que des années de mauvaise gestion ont détruit.

GIRY.

COMMUNIQUE 1er DEGRE DU 6 AOUT 1953

Le Bureau national du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.), premier degré,

Vivement touché par les menaces particulières que les projets de décrets-lois font peser sur les instituteurs (recul de 10 ans de l'âge de la retraite),

S'élève vivement contre un expédient financier qui, pour une faible économie, tend à maintenir en service un personnel trop âgé et à tarir le recrutement des jeunes, au moment où la Nation attend, au contraire, une réforme profonde et un personnel dynamique pour faire face aux besoins accrus.

INFORMATIONS

LES FORMALITES ADMINISTRATIVES AU DEBUT D'UN REMPLACEMENT

I. — Remplacement de congé (feuille verte).

— La feuille verte du rapport doit être remise au directeur ou à la directrice de l'école, en fin de remplacement.

— La feuille blanche datée et signée du directeur vous sera remise et vous la garderez.

— Vous avertirez vous-même, et le plus tôt possible, l'Inspection académique de votre arrivée dans votre nouveau poste.

II. — Remplacement dans les postes libres (feuille jaune).

— Faire signer la feuille par le maire ou le commissaire de police, et la renvoyer comme il est indiqué, à l'Inspection académique.

De toutes façons, il est bon d'avertir l'Inspecteur primaire ou l'Inspectrice des écoles de la circonscription, de votre arrivée dans votre nouveau poste, et d'aller se présenter à eux. (Se renseigner auprès de vos directeurs et directrices, sur leurs jours et heures de réception.)

N'oubliez pas de faire passer toute correspondance avec les inspecteurs primaires, les inspectrices d'écoles maternelles ou l'Inspection Académique, par la voie hiérarchique, c'est-à-dire de la faire contresigner par vos directeurs.

Enfants arriérés

Il reste encore quelques places pour la session de préparation au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des enfants arriérés qui doit s'ouvrir le 24 septembre.

Adresser une demande d'urgence à l'Inspection Académique de chaque département.

Floraison d'automne...

Parmi la douzaine de décrets qui viennent d'être élaborés rue de Grenelle certains sont des décrets simples, d'autres sont pris en application des lois du 17 août 1948 et du 11 juillet 1953 (décrets-lois). Parmi ces derniers l'un intéresse particulièrement le premier degré puisqu'il s'agit de l'organisation du groupement et du transport des élèves des écoles primaires. On aimerait que la décision portant regroupement des écoles ou classes et qui doit être précédée d'une enquête portant sur l'intérêt pédagogique de la mesure et de son économie, soit prise après avis du Comité technique et non pas du Conseil départemental. Quant au décret-loi relatif aux constructions scolaires et universitaires et au décret simple organisant « la sous-direction des constructions scolaires et universitaires », espérons qu'il permettra d'accélérer ce qu'attendent enfants, parents, maîtres, l'édition de classes et d'écoles.

On rentre...

A L'OCCASION DE LA RENTREE, QUELQUES CONSEILS DE PEDAGOGIE PRATIQUE A L'USAGE DES DEBUTANTS

- N'oublie pas le registre d'appel journalier (et les comptes au bout du mois).
- Tiens à jour un cahier de préparation.
- Corrige tes cahiers chaque jour.
- Pense en temps voulu aux compositions et aux carnets de notes.
- Soigne ton écriture sur les cahiers des élèves et écris droit au tableau.
- Fais ton service à l'heure.

SECOND DEGRE

Défense des enseignants

Les événements du mois d'août 1953, dont Vignaux nous donne dans son éditorial une vision générale, demandent à être analysés de près par nous, enseignants du second degré.

Au cours du Comité National de juin, nous avions souligné que la procédure des « pleins-pouvoirs » constituait une menace d'autant plus grave qu'elle risquait fort d'être mise en œuvre pendant l'été, à une époque où, dispersés par les vacances, nous serions dans l'incapacité de nous y opposer. Effectivement, les mesures gouvernementales ont débuté par un essai de « remise en ordre » de l'âge de la retraite. Cette ficelle un peu grosse a été dénoncée avec la vigueur que l'on connaît par ceux qui devaient en être les victimes impuissantes. Nous devons nous réjouir de cette réaction énergique, et en remercier nos camarades fonctionnaires. Grâce à eux, le péril est conjuré pour l'instant. Je dis bien « pour l'instant », car, ainsi que le remarque « le Monde » du 8 septembre, « les textes ne sont nullement abrogés » et « les garanties obtenues... figurent seulement dans des lettres ministérielles sans valeur légale permanente. Rien ne dit que les mesures de recul de l'âge de la retraite ne seront pas reprises plus tard, en commençant par les secteurs les plus faibles. En tout cas, le cadre légal n'a pas été aboli ». Par conséquent, la vigilance la plus active s'impose sur ce point.

Il est un autre point, sur lequel je me dois d'attirer l'attention de nos collègues. L'action syndicale, au cours de cette crise, a été orientée dans le sens d'une amélioration des bas salaires. Il semble qu'elle ait été efficace et qu'elle ait obtenu le principe d'une amélioration. Nous savons — par une expérience cruelle — qu'il

y a loin du principe à la réalité, et il est évident, dès maintenant, que le gouvernement est décidé à tout mettre en œuvre pour que le principe concédé demeure lettre morte. Quoi qu'il en soit, nous avons le devoir de dire que la politique syndicale suivie cet été ne saurait recevoir, sur ce plan, notre approbation.

Certes, nous avons le souci de voir les bas salaires améliorés. Nous avons suffisamment le sentiment de la vie misérable que connaissent de trop nombreux travailleurs pour nous réjouir de toute mesure qui viendra améliorer leur sort. Jamais nous n'avons envisagé de travailler pour nous seuls, sous prétexte que, relativement élevés dans l'échelle des indices, seuls nous intéressaient ceux qui atteignaient l'indice 315. Je me permets de faire remarquer à ceux qui verraienr en nous, défenseurs de la « hiérarchie », des hommes qui ne se préoccupent que des gros traitements, qu'au cours de la grève des examens, un des leit-motifs des différentes entrevues que nous eûmes avec les ministres du temps était : « La hiérarchie commence pour nous à l'indice 100 ». Mais nous pensons aussi — et cela nous le proclamons hautement — que la seule amélioration des traitements inférieurs à 30.000 francs est une mesure incomplète et profondément injuste. Nous le proclamons avec la conviction de défendre non pas seulement un certain train de vie — dont nous savons bien qu'il n'a rien de scandaleux ! — mais aussi avec la conviction de défendre l'existence même du service public que nous représentons. L'Education Nationale représente à nos yeux un investissement d'une importance capitale pour l'avenir du pays : notre rôle est de défendre la valeur de son recrutement, et cette valeur est intimement liée à la certitude de trouver, dans le métier d'enseignant, une situation digne et

une vie décente. Faute de quoi, l'évasion dont souffre le recrutement — du personnel scientifique tout particulièrement — ira croissant, et la qualification du personnel variera fatallement en sens inverse.

C'est là une vérité d'évidence, sur laquelle nous ne cesserons d'insister, et nous ne cesserons pas de combattre pour la faire entrer dans les esprits. Or, toute mesure qui, relevant les bas salaires seuls, ou relevant le minimum garanti du secteur privé, laisserait les traitements publics, solidant hiérarchisés, dans leur état actuel, serait non seulement une grave injustice, ce serait plus encore une erreur capitale. C'est pourquoi nous disons fermement aux Confédérations Syndicales : relèvement des traitements de base, oui ; mais aussi, répercussion intégrale sur l'ensemble de l'échelle hiérarchique.

Nous retrouvons là, intacte, la position que nous avions adoptée en octobre 1951. Si le gouvernement d'alors avait eu l'honnêteté de tenir ses engagements, il aurait évité au pays l'explosion du mécontentement du mois d'août dernier.

Nous souhaitons vivement aux Confédérations d'avoir affaire à des interlocuteurs de meilleure foi que ceux que nous avons connus. Mais qu'elles se disent bien que, même dans ce cas, nous n'abandonnons pas nos propres revendications. Nous rappelons donc qu'en calculant à 120 % du salaire minimum — revu d'après le coût actuel de la vie — l'indice 100 de la Fonction Publique, le gouvernement résoudrait le problème des bas salaires. Nous rappelons que ce premier effort devrait se compléter :

la première revue française de grande diffusion consacrée uniquement aux questions de langage.

Dans un format pratique : 21 x 13,5 cm, un choix d'articles intéressants aussi bien le spécialiste que le profane, l'élève que le professeur ★ De l'avis du Corps Enseignant : "Une revue unique en son genre, d'un grand intérêt, à la fois savante et amusante, qui devrait figurer dans toute bibliothèque scolaire."

**PARAIT LE 5 DE CHAQUE MOIS ★ LE NUMÉRO : 75 F ★
ABONNEMENT 6 MOIS : 400 F - UN AN : 770 F ★ LES NUMÉROS
PARUS EN 1952, SOUS RELIURE MOBILE, AVEC INDEX : 125 F ★
RELIURE SEULE ET INDEX : 450 F ★ CHEZ TOUS LES LIBRAIRES**

Numéro spécimen sur demande
13 rue Montparnasse, Paris, à la

**LIBRAIRIE
LAROUSSE**

a) par l'établissement d'un plan progressif de reclassement hiérarchique ;

b) par l'attribution immédiate d'une indemnité temporaire, dite de charges universitaires, qui serait un premier compte sur ce plan de redressement.

J'ignore, bien entendu, la suite des événements, et ce que vont nous apporter les prochains mois. Mais ce que je sais, et que je tiens à faire savoir, c'est que, quoiqu'il arrive, cette fois nous serons présents.

J. MOUSEL.

Chronique des Catégories

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT et Stagiaires d'Enseignement

I. - LA SECTION A.E. DU S.G.E.N. :

— Animée, sur le plan national, par une équipe de militants pour la plupart en début de carrière et qui ont le souci des problèmes qui se posent actuellement aux jeunes qui débutent dans l'Enseignement ;

— organisée solidement sur le plan académique (dans toutes les Académies un responsable A.E., en liaison avec le Bureau National, est à votre service) ;

— représentée au Comité National, organisme directeur du S.G.E.N. ;

— tenant ses assises propres à l'occasion de l'annual congrès national de notre syndicat ;

— soucieuse de ne pas faire un syndicalisme étroit de catégorie, mais attentive à insérer son action dans la ligne générale du S.G.E.N.

organisme directeur consulte les syndiqués sur toutes les questions importantes : c'est ainsi que, cette année même, notre position sur la « fonction A.E. » a été déterminée à la suite d'un référendum lancé dans « Ecole et Education » et non d'après la position particulière de tel ou tel membre du Bureau national A.E. ;

— Votre voix sera entendue à l'intérieur du S.G.E.N. Des preuves ?

a) l'ambiance de nos réunions de catégorie, de nos Congrès nationaux, de la session de Bierville ;

b) l'importance et la régularité de la chronique A.E. dans *Ecole et Education*. Faites vous-même la comparaison avec d'autres bulletins syndicaux...

III. - LE S.G.E.N. EST LA POUR VOUS AIDER :

— Jeunes qui débutez, plus anciens qui êtes à la recherche du « tuyau » qui vous fait défaut, nous avons créé pour vous un service de renseignements A.E., le « Service

II. - VOUS AVEZ TOUS VOTRE PLACE AU S.G.E.N. :

— Le Bureau National A.E., opposé à toute dictature d'un

S.V.P. : écrivez à REYGROBELLET 40, boulevard Garibaldi, 40, Lyon (Rhône).

— Vous qui, perdu dans un établissement éloigné, voulez confronter vos idées sur les problèmes généraux de votre catégorie (statut des A.E., débouchés, etc...) avec celles d'autres camarades, écrivez au responsable national des liaisons de la section A.E. : GODEFROID A.E., Lycée de Garçons, Mont-de-Marsan (Landes).

— Le S.G.E.N. est représenté à la C.A.P. nationale des A.E. qui, au ministère, s'occupe des promotions, mutations,

déléguations ministérielles. A ce titre, il peut vous être utile aussi bien que n'importe quel autre syndicat. Pour toutes ces questions écrivez à : OLLIER, A.E., Petit Lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

VOUS ETES CONVAINCUS ?...

ALORS N'ATTENDEZ PAS ! VOTRE PLACE EST AU S.G.E.N. : ENSEMBLE, NOUS FERONS DU BON TRAVAIL.

LE BUREAU NATIONAL A.E.

MAITRES D'INTERNAT ET SURVEILLANTS D'EXTERNAT DU SECOND DEGRÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Notre effort continue

Le Bureau National qui a présidé aux destinées de notre section pendant l'année 52-53 quitte la maîtrise.

Rendre hommage à la somme de travail fournie tout au long de l'année par nos camarades PERSON (pour l'Enseignement Technique), RANCUREL et ROUSSELOT (pour le Second Degré) ne sera pas pour nous une simple formalité, mais l'occasion, en ce début d'année, de faire le point de la situation actuelle de notre section.

Les résultats obtenus montrent que leur compétence, leur dynamisme et leur dévouement inlassable ont porté leurs fruits. Les effectifs de notre section sont montés en flèche. Nos candidats aux commissions paritaires ont remporté des succès significatifs.

Il n'y a là rien de miraculeux ! La confiance que, de plus en plus nombreux, les M.I. et S.E. manifestent au S.G.E.N. s'explique aisément.

... C'est parce que nos camarades ont évité toute démagogie qu'ils ont pu prendre sur les problèmes essentiels pour notre catégorie (débouchés, statut des S.E., etc.) des positions nettes et fermes qui ont reçu l'appui du syndicat dans son ensemble.

C'est parce que le Bureau National a su réaliser la formation syndicale d'un grand nombre de militants (session de Bierville surtout), que tous nos collègues peuvent, à l'heure actuelle, dans chaque

académie (Algérie comprise) s'adresser sans crainte à un Responsable Académique M.I. conscient de sa responsabilité et capable d'y faire face.

Tout cela a été rendu possible par la cohésion de notre équipe de militants animés par un idéal commun, celui du S.G.E.N. et de la C.F.T.C. En remerciant au nom de tous le Bureau National de l'an dernier, celui de 53-54 ne peut que s'engager à poursuivre l'action entreprise et à la développer partout, en particulier dans l'Enseignement Technique.

Nous demandons à tous les lecteurs d'Ecole et Education d'appuyer cette action dans toute la mesure de leurs moyens, en offrant surtout leur aide à nos responsables académiques.

H. BOUYGARD.

Le Bureau National M.I. S.E. 1953-54 est composé de :

2^e Degié : Emmanuel DEVARIEUX, 24, avenue de la Gare Mutzig (Bas-Rhin) ; Henri BOUYGARD, Lycée de Talence (Gironde). E.T. : Henri PERES, Collège Technique de Lorient (Morbihan).

Nous publierons ultérieurement les noms et adresses de tous les Responsables Académiques M.I. - S.E.

Notre ami Marc RANCUREL, membre l'an dernier du Bureau National des M.I. et S.E. a bien failli compromettre la session de Bierville par ses résultats à l'agrégation. Heureusement, l'annonce de son admissibilité n'est arrivée qu'à la fin.

Nous sommes heureux de le féliciter à nouveau et tenons à lui souhaiter meilleure chance pour l'oral l'an prochain.

COMITE NATIONAL DE JUIN MOTIONS

RESOLUTION GENERALE

Conscient de la gravité de la situation générale, conscient également d'avoir, à l'occasion de la loi Baranger comme en toutes circonstances, lié la défense du service public de l'enseignement et de son personnel à une politique d'équilibre économique, de progrès social et de conciliation nationale,

Le COMITE NATIONAL du S.G.E.N. souligne l'urgence d'une action gouvernementale ayant pour objectifs :

— d'une part, le plein emploi, sans stagnation ni inflation ;
— d'autre part, l'indépendance économique du pays, condition de son indépendance morale et politique.

Considérant la crise aigüe de recrutement de la fonction enseignante, dans des secteurs essentiels, et les besoins croissants de l'équipement scolaire et scientifique,

Le COMITE NATIONAL du S.G.E.N.,

s'élève contre toute tentative d'économies fragmentaires qui ne ferait qu'aggraver les difficultés présentes de l'enseignement public ; rappelle la nécessité d'un effort immédiat pour remédier au déclassement de la fonction enseignante et pour assurer enfin au pays l'équipement scolaire et scientifique, partie intégrante des investissements productifs indispensables ;

donne mandat au Bureau de développer dans tous ces domaines l'action définie par le Congrès d'Avril 1953.

RESOLUTION ANNEXE

Conscient des responsabilités du mouvement syndical dans la défense des libertés et l'établissement d'une paix réelle, interprète de l'émotion suscitée dans les milieux universitaires par deux événements récents,

le COMITE NATIONAL du S.G.E.N., approuve le Bureau National d'avoir, à propos de l'affaire Rosenberg, appuyé l'appel à la clémence de tant de consciences françaises libres, en soulignant par avance la gravité, pour l'avenir des relations franco-américaines, de l'indifférence à ces appels qu'a manifestée l'administration actuelle des Etats-Unis,

le COMITE NATIONAL du S.G.E.N.,

salue le réveil du mouvement ouvrier libre en Allemagne Orientale.

REMERCIEMENTS DU D.G.B.

Le secrétariat du S.G.E.N. ayant communiqué ces dernières lignes au D.G.B., la Confédération Syndicale Allemande Unifiée de Düsseldorf a reçu du Président du D.G.B., Walter FREITAG, une chaleureuse lettre de remerciements. Après avoir indiqué que le D.G.B. a fait connaître ces adresses de solidarité jusqu'en Allemagne orientale, Freitag exprime l'espérance que « les pays libres utiliseront toutes les possibilités de négociation » en vue de rétablir « sans effusion de sang » l'unité de l'Allemagne dans la liberté et se réjouit de savoir que, dans sa lutte pour cet objectif, la classe ouvrière allemande n'est pas seule.

Tous nos collègues qui s'intéressent aux relations franco-allemandes noteront cette correspondance avec satisfaction.

(A suivre.)

FIDELITE A UNE POLITIQUE

Défense de l'école : *Un rôle d'unité nationale*

Le 1er avril 1947, notre Congrès adoptait à l'unanimité le texte suivant :

Considérant la déclaration de loyalisme à l'école publique inscrite dans les statuts du S.G.E.N. déclaration qui, depuis dix ans, a constamment inspiré son action le Congrès du S.G.E.N. approuve la direction du Syndicat et d'Ecole et Education :

— de s'être opposée à toute campagne, d'où qu'elle vienne, tendant à éloigner de l'enseignement public telle ou telle catégorie de Français maîtres ou élèves ;

— de ne s'être à aucun degré associée à la politique scolaire du régime de Vichy ;

— de s'être abstenu, après la Libération, d'appuyer le maintien des subventions à l'enseignement privé.

Préoccupé du climat actuel du pays et du danger de cristallisation des divisions qui se manifestent entre diverses tendances idéologiques, convaincu que l'école publique a un rôle décisif à jouer pour le maintien et le développement de la compréhension entre Français.

le Congrès du S.G.E.N. donne mandat au Comité National et au Bureau de poursuivre une action où s'affirment :

— l'attachement de ses adhérents à l'école publique ;

— la volonté de faire de plus en plus, de cette école, par son seul rayonnement, le lieu de rencontre fraternelle des Français, maîtres et élèves de toutes origines et de toutes opinions ;

— l'espérance de contribuer à rendre ainsi plus claire et plus consciente l'unité du pays.

Six années plus tard, à notre dernier Congrès, la motion scolaire fixait en ces termes la ligne d'action du B.N. pour la prochaine étape :

Conscient du rôle d'unité nationale que l'Université peut seule remplir dans le respect de toutes consciences, résolu à défendre le service public de l'Education Nationale en préparant, au « problème scolaire », une solution pacifatrice d'ensemble,

le Congrès National du S.G.E.N.

confirme les prises de position des Congrès antérieurs, approuve l'action menée depuis un an par le Bureau National,

et lui donne mandat de la poursuivre, sous le contrôle du Comité National,

— en refusant de consentir à la situation née de la loi Barangé, aggravée par l'amendement Simonnet (article 11) du budget des investissements pour 1953 : situation dans laquelle l'accomplissement du devoir constitutionnel de l'Etat à l'égard de l'enseignement public se trouve juridiquement lié à un financement public de l'enseignement privé

— et en luttant pour assurer à l'Université les moyens indispensables à sa vie et à son rayonnement.

Le rapprochement de ces deux textes a moins pour objet de rappeler la « clairvoyance » de ceux qui les ont élaborés et adoptés que de mettre en lumière la politique constante de notre organisation en matière de défense de l'école.

En 1947, nous pouvions nous féliciter d'être restés fidèles à notre déclaration statutaire de loyalisme à l'égard de l'école publique non seulement pendant l'occupation, mais aussi après la Libération. L'acharnement de certains à maintenir une situation établie durant la période trouble de 40-

44, témoignait de bien peu de clairvoyance et manifestait un entêtement de mauvais augure qui devait fatallement conduire au réveil d'anciens conflits, sur de vieilles formules, aussitôt affaibli le désir de conciliation et de nouveauté issu d'une grande épreuve nationale.

BARANGE, SIMONNET et Cie

Nos craintes de 1947 n'étaient hélas pas vaines et c'est pourquoi en 1953, après avoir rappelé notre conception du rôle d'unité nationale de l'Université, il nous fallait faire face non seulement à la situation née depuis d'automne 51, de la loi Barangé, mais à ses développements au cours de 1952-53.

Nous épargnerons à nos collègues le détail des coups portés à notre service public par les « éléments de choc » de la majorité scolaire à la faveur des débats budgétaires de l'année écoulée (bourses à l'enseignement supérieur privé, augmentation de l'allocation scolaire, amendement Simonnet devenu article 11 du budget des investissements). Nos responsables et militants trouveront toutes informations sur ces attaques et nos vigoureuses ripostes dans la collection d'Ecole et Education de l'an dernier.

Qu'on nous permette pourtant d'insister sur l'article 11 aux termes duquel « les fonds des caisses départementales scolaires devront être affectés par priorité à couvrir la part des communes et des départements dans la construction des bâtiments scolaires publics et la réparation des bâtiments scolaires publics existants ». Il nous semble, en effet, illustrer l'état d'esprit et les méthodes de la majorité parlementaire actuelle. On se souvient que le S.G.E.N., dans un communiqué, dénonçait ce texte dès son adoption par l'Assemblée Nationale et qu'il s'employait ensuite à en atténuer la portée. Le Conseil de la République adoptant un amendement de Léon Hamon (sénateur de la Seine), remplaçait l'obligation faite aux communes par une possibilité. Ce ne devait être qu'une demi-victoire éphémère, la majorité scolaire de l'Assemblée Nationale se retrouvant au complet pour adopter le texte Simonnet en deuxième lecture, et éloigner une fois de plus les possibilités d'une solution d'ensemble du problème scolaire.

PORTEE DE LA LEGISLATION ACTUELLE

Nous affirmons notre volonté de défendre notre service public menacé ; nous ne nous classons pas pour autant parmi ceux qui pensent que tout va pour le mieux dans la conception et la pratique actuelles et que tous les efforts des enseignants devraient viser à lui assurer tel qu'il est un monopole légal.

Notre opposition violente à la nefaste loi Barangé est une opposition d'enseignants publics à un état d'esprit et à une législation qui tend à organiser un service concurrent et qui, par le biais d'amendements partiels tels que l'article 11, lie la vie de notre service public et son financement à l'attribution de fonds publics à des établissements privés : innovation juridique extrêmement inquiétante pour nous, syndicalistes conscients de nos responsabilités dans la gestion de notre service public (1).

Chaque succès de l'Association Parlementaire pour la Liberté Scolaire creuse plus profondément le fossé qui empêche la reprise d'un examen d'ensemble de la situation scolaire en France, et — les faits que nous venons de rappeler le prouvent suffisamment — prépare le terrain à de nouvelles victoires.

TACHES FUTURES

Dans la situation confuse de cet automne 53, il serait téméraire de prévoir le déroulement des futurs débats de l'Assemblée Nationale, en particulier dans le domaine des investissements qui nous intéresse à plus d'un titre. Pourtant, à moins d'un revirement profond, voire violent, de la situation politique, on peut redouter des efforts renouvelés pour l'extension des avantages acquis, et en particulier, des prétentions de l'enseignement privé à une participation au plan d'équipement scolaire établi par la Commission Le Gorjeu. En exécution du mandat reçu de notre Congrès, nous aurons donc à lutter contre la situation actuelle et à dénoncer toute nouvelle menace : travail de Bureau National et de secrétariat général, sur le plan national ; travail de *chaque responsable*, de *chaque militant* sur le plan local.

Il y a quelques jours à peine, à l'occasion de l'éventualité d'une convocation extraordinaire de l'Assemblée Nationale, notre Confédération a fort opportunément rappelé qu' « elle saurait dénombrer les parlementaires qui auront reculé devant leurs responsabilités ». Nous n'avons pas attendu cette occasion ni cette prise de position confédérale pour rappeler aux hommes politiques la gravité du problème scolaire français et les dangers de le traiter « à la petite semaine ». Mais il est bon de rappeler qu'à propos d'autres problèmes — apparemment différents, mais en fait étroitement liés à ceux qui préoccupent plus directement les universitaires — la Confédération que nous avons choisie pour lier le syndicalisme universitaire au syndicalisme ouvrier a lancé ce solennel avertissement.

A ceux des hommes politiques qui, s'ils ne sollicitent pas notre amitié — qu'en tant que syndicalistes nous n'avons pas à accorder à priori à tel ou tel parti — nous considèrent peut-être néanmoins comme de possible électeurs, rappelons une fois de plus, en ce début d'année scolaire, notre foi dans « le rôle d'unité nationale que l'Université peut seule remplir » et notre résolution de « défendre le service public de l'Education Nationale en préparant au problème scolaire une solution pacificatrice d'ensemble ».

A l'heure où l'on parle, sur le plan politique, de regroupements possibles pour l'avènement d'une plus grande justice sociale, nous saurons bien reconnaître ceux qui auront l'honnêteté et le courage de conformer leurs actes à leurs paroles.

D'où qu'ils viennent, ceux qui jouent sur une division artificielle de la France en deux blocs idéologiques rivaux, qu'ils utilisent le problème scolaire pour consolider une majorité gouvernementale chancelante ou à des fins totalitaires, sont pour nous des adversaires. La quasi unanimité des votes qui ont sanctionné notre politique scolaire constante nous assure de la combativité de tous nos collègues et par conséquent, au bout d'un effort tenace, du succès de notre action.

Jean BROCARD.

P.S. — Si le S.G.E.N. a laissé ses adhérents de l'Académie de Strasbourg libres, compte tenu de l'état d'esprit de la population, de défendre telle ou telle disposition du statut scolaire local, — une fois sauvegardée la liberté de conscience des élèves, maîtres et élèves-maîtres, et sans mettre en cause le statut des autres départements, — c'est avec le seul souci de l'intérêt public, dans un esprit de responsabilité nationale. Ce point de vue original est d'autant mieux compris que la loi Barangé a fourni à notre syndicat l'occasion d'autres prises de position.

(1) Voir l'éditorial d'*Ecole et Education* n° 117 du 23-2-53.

CONSEILLERS D'ORIENTATION ET EDUCATION NATIONALE

Avant de se séparer, le Comité National du S.G.E.N. a montré par sa résolution sur le projet de réforme de l'enseignement du second degré qu'il entendait prendre position publiquement sur le problème de l'Orientation scolaire et professionnelle. Les conseillers d'orientation membres du S.G.E.N. se sont réjouis de voir ainsi porter devant tous leurs camarades de l'Education Nationale une préoccupation qui est fondamentalement la leur mais qu'ils savent ne pas pouvoir résoudre seuls.

A vrai dire, ce n'est pas la première fois qu' « Ecole et Education » fait allusion aux problèmes qui sont les nôtres : orientation saine des jeunes à l'intérieur des divers ordres d'enseignement, vers des situations ouvertes, en rapport avec leurs goûts et leurs possibilités (cf articles de MOUSSEL et BROCHIER dans « E. E. » de mai 1953 et surtout enquête de P. REY sur l'Enseignement technique féminin, pour ne citer que les plus récents). Mais il semble nécessaire aujourd'hui de les aborder de front et de donner quelques précisions sur ce qui se fait actuellement, les difficultés rencontrées par les services existants, les perspectives ouvertes par la Réforme de l'Enseignement (1) ou celles qu'elle devrait ouvrir. En effet, si l'on entend beaucoup parler d'Orientation ces derniers temps, des confusions et les erreurs surprenantes subsistent jusque dans les milieux proches de l'Education Nationale.

DES CENTRES D'ORIENTATION EXISTENT

Prévue par un décret de l'enseignement technique en 1921, rendue obligatoire pour l'apprentissage des professions artisanales en 1937, et organisée le 24 mai 1938, l'Orientation Professionnelle s'est très rapidement développée depuis la Libération. Non seulement des Centres d'Orientation (plus de 160 en 1953) effectuent le travail qui leur a primitivement été imposé par la loi (examen systématique des élèves parvenus au terme de la scolarité primaire

ou entrant en apprentissage), mais ils ont chaque jour à répondre aux demandes des établissements d'enseignement de tous ordres, des services sociaux ou des familles elles-mêmes qu'ils sont loin de pouvoir entièrement satisfaire. Plus de 200.000 examens sont ainsi effectués chaque année en vue d'une orientation scolaire ou directement professionnelle (2). C'est peu si l'on tient compte de l'importance totale de l'ensemble de la population scolaire. C'est suffisant pour que l'on puisse affirmer que l'Orientation n'est pas à créer de toutes pièces mais qu'elle est déjà en France une réalité qu'on ne saurait ignorer lorsqu'on se préoccupe du problème. C'est trop enfin si l'on envisage le nombre des conseillers auxquels incombe actuellement cette responsabilité (500 à 600).

L'expérience des Centres d'O.P. (3) ouverts dans tous les départements et fonctionnant dans tous les grands centres est d'ores et déjà suffisante pour servir de base aux efforts pour une orientation plus générale et permanente de l'ensemble de la population scolaire. Les conseillers d'O.P. (pour la plupart originaires de l'enseignement), s'ils forment une corporation encore peu nombreuse (4), sont bien placés pour dire les déficiences du système actuel et préciser dans quel sens devraient aller les réformes de l'enseignement, car la vie dans un Centre d'O.P. est plus que toute autre « édifiante » à cet égard !

Avant de vous faire part de ces difficultés, je voudrais cependant, en m'excusant auprès de tous ceux qui connaissent déjà nos activités, redire brièvement en quoi consistent habituellement les examens d'orientation : ceci pour éviter toute équivoque et toute critique venant seulement de l'ignorance.

Les examens systématiques se font en liaison avec l'Ecole. Ils comportent généralement une demi-journée d'épreuves écrites, complétée par quelques tests appliqués individuellement pour la recherche,

notamment, des aptitudes manuelles et sensori-motrices (vision...), une visite médcale, un entretien avec l'intéressé, son instituteur, ses parents. Les éléments d'information ainsi obtenus, et éventuellement complétés par une enquête sociale, doivent aboutir à un conseil positif adapté à la fois au cas examiné et aux possibilités locales (scolaires, professionnelles...). Assimiler l'Orientation et tests comme on le fait trop souvent, c'est oublier tous ces autres éléments fournis par ceux qui connaissent l'enfant et qui sont indispensables pour une synthèse valable ; certains d'entre eux peuvent fort bien jouer le rôle prépondérant au moment de la conclusion, c'est pourquoi les conseillers d'orientation n'ont jamais prétendu pouvoir agir seuls :

Le test, instrument de mesure très nécessaire, souvent précieux, voire indispensable, n'est pas un filtre magique à orientation ; il faut trop souvent le redire non seulement aux parents qui s'étonnent parfois de la longueur de l'examen, mais à certains enseignants qui ne voient pas de difficultés à nous faire examiner des classes entières dans un temps ridiculement court. Il n'est pas jusqu'aux « officiels » pour faire cette erreur lourde de conséquence pour les jeunes « orientés » puisque, actuellement, ils estiment normal qu'un conseiller fasse en moyenne près de 500 examens par an !

LES DIFFICULTES RENCONTREES

C'est certainement là la plus grosse déficience de l'organisation des services actuels, insuffisamment outillés en matériel et en personnel, et jugés sur leur rendement numérique beaucoup plus que sur la qualité des services effectivement rendus.

Si le nombre des examens effectués est en un sens une garantie de qualité (puisque à partir d'une étude statistique valable il permet seul de situer vraiment les individus par rapport à une population donnée) ; il serait de toute première importance que les conseillers puissent consacrer plus de temps aux cas difficiles, longs à éclairer et délicats à résoudre, sans être réduits au travail à la chaîne qui est trop souvent imposé dans les grands centres.

Si l'information que nous sommes déjà en mesure de donner est loin d'être négligeable, nous réclamons instamment la possibilité de faire mieux.

Or la situation actuelle est des plus inquiétantes : au moment même où tout le monde réclame une orientation éclairée et scientifique, les techniciens qui désireraient y collaborer sont à la merci de l'administration et des compressions budgétaires, n'ayant pas encore le statut de fonctionnaires et pouvant être remerciés d'un jour à l'autre par l'Etat qui les emploie. Ils sont contraints à un rythme d'examens excessif sans bénéficier des vacances nécessaires à la détente nerveuse indispensable et à la poursuite des recherches qu'exige une profession toute jeune qui sait ce qui lui manque encore pour rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'elle.

De plus, ceux qui pourraient les aider et avec lesquels ils doivent collaborer (membres de l'enseignement...) les ignorent (notamment dans le secondaire), craignant cette profession mystérieuse qui viendrait leur enlever une activité qu'ils revendiquent pour eux seuls. A l'inverse, lorsque nous sommes « découverts », nous devons pour un temps les magiciens dont la famille attend la solution précise définitive et radicale, trouvée en une demi-journée, là où des années de recherche et d'action progressive seraient nécessaires.

Enfin les examens interviennent dans la majorité des cas trop tard (fin de scolarité primaire ou à la suite d'échecs répétés et prolongés dans une branche d'enseignement inadaptée), au lieu de marquer un temps de réflexion préalable à chaque palier d'orientation amenant progressivement à l'épanouissement maximum des possibilités actuelles du sujet en harmonie avec les besoins de la société.

Dernier point qui semble si élémentaire qu'on ose à peine l'ajouter dans un journal syndicaliste, mais qui est curieusement passé sous silence dans les documents officiels sur la réforme de l'enseigne-

ment : l'orientation, même admirablement organisée et outillée, ne remédie par elle-même à aucune des déficiences d'organisation sociale, scolaire ou professionnelle qu'elle enregistre plus vivement encore que tout autre service ; tant que les divers ordres d'enseignement resteront séparés et étanches, il n'y aura pas d'orientation possible ; tant que l'économie restera inorganisée ou sous la seule influence des intérêts particuliers, même une prévision économique sérieuse des besoins à longue échéance ne permettra pas d'engager avec assurance les jeunes dans des voies « ouvertes » ; tant que des facteurs politiques multiples laisseront subsister le chômage dans les branches les plus déficitaires (cf actuellement le bâtiment), même une formation rationnelle de la main-d'œuvre n'empêchera pas le chômage des jeunes qui prend des proportions de plus en plus inquiétantes...

CE QU'IL RESTE A FAIRE

Ce qu'il reste à faire apparaît cependant plus clairement lorsqu'on se base ainsi sur ce qui existe déjà. Nous souhaitons :

- la consolidation de ce qui existe par une définition nette du statut de Conseillers d'O.P. et multiplication des postes en fonction des besoins ;
- une collaboration plus poussée et plus facile avec tous les ordres d'enseignement et tous les milieux professionnels, nous permettant de jouer véritablement notre rôle de plaque tournante ouverte de tous les côtés et ne restreignant jamais « a priori » le champ des possibilités d'un sujet quel qu'il soit ;
- l'extension de l'orientation dans le temps pour que les premières décisions elles-mêmes (se situant en fait au niveau du cours moyen 2^e année lorsque les enfants sont en âge d'entrer dans le secondaire) soient prises avec le maximum de précautions et de prudence, et qu'à tous les autres paliers l'orientation puisse être progressivement précisée et contrôlée.

D'une façon plus large, nous insistons sur le fait qu'il n'y aura pas d'orientation possible sans :

- un aménagement rationnel de la formation scolaire et professionnelle ;
- de véritables réformes de structure permettant en fait l'égalité de tous dans l'accession à la culture et à la formation professionnelle, la disparition du chômage et une certaine prévision des besoins de main-d'œuvre à longue échéance.

C'est pour tout cela que nous luttons, espérant le faire chaque jour en union plus étroite avec tous les membres de l'enseignement adhérents au S.G.E.N. et tous les militants de la C.F.T.C. pour arriver à une orientation véritable dans la justice et la liberté.

Geneviève LATREILLE,

Conseillère d'Orientation, Centre public de Valence.

(1) Telle qu'elle était prévue par le projet Marie maintenant abandonné (septembre 53).

(2) Considérant qu'il est pratiquement impossible de savoir à priori si un examen d'orientation sera « scolaire » ou « professionnel », persuadés en outre qu'il y aurait danger grave à dissocier radicalement ces points de vue qui doivent toujours présider à la fois au conseil final, les Conseillers d'O.P., réunis en Congrès annuel à Nancy (Pâques 1953) ont estimé que le titre de Conseillers d'Orientation correspondait en fait beaucoup mieux à leur tâche et à leurs responsabilités actuelles.

(3) Dans de nombreux départements, les Centres d'O.P. ont été ouverts sur l'initiative et avec le soutien des Chambres de métier ou de commerce, de groupements professionnels ou interprofessionnels... mais tous sont, sous le contrôle des Secrétariats Régionaux d'O.P. rattachés à la Direction de l'E.T.

(4) Les Conseillers d'orientation professionnelle sont formés en trois ans d'études à l'Institut National d'Etudes du Travail et d'Orientation professionnelle, 41, rue Gay-Lussac, à Paris. Leurs études sont sanctionnées par le diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation professionnelle (décret du 27 janvier 1944). Le niveau d'instruction de base est le baccalauréat.

Le directeur de la publication : Fernand LABIGNE

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
BOUTIN et Cie, imprimeurs, 60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e